



SIEED

La propreté rurale

J'agis,
Je trie!



2014

Rapport d'activité

www.sieed.fr

29 bis rue de la Gare - 78890 GARANCIERES

sieed-gara@wanadoo.fr

Sommaire

SOMMAIRE

1. Le SIEED	5
1.1 Création et évolution du SIEED	5
1.2 Organisation et gouvernance	5
1.2.1 Compétences	5
1.2.2 Territoire - Composition	5
1.2.3 Communes adhérentes	6
1.2.4 Population	7
1.2.5 L'organe délibérant	7
1.2.6 Organisation du SIEED	7
1.3 Vie du Syndicat	7
1.3.1 Les comités syndicaux	7
1.3.2 Les réunions du bureau	7
1.3.3 Les CAO	7
2 – Les contenants	8
2.1 Les bacs jaunes et verts	8
2.2 Les sacs à déchets végétaux	9
2.3 Les conteneurs enterrés & aériens	9
2.3.1 Pour le verre	9
2.3.2 Pour les déchets des ménages	9
3– les collectes	10
3.1 Les collectes en porte à porte.....	10
3.1.1 Les types de collectes	10
3.1.2 L'organisation des tournées en 2014	10
3.2 Les collectes en apport volontaire.....	12
3.3 Les tonnages	14
3.3.1. Les ordures ménagères.....	14
3.3.2 Encombrants.....	15
3.3.4 Déchets verts	17
3.3.5 Verre	18
3.3.6 Bornes enterrées pour les déchets ménagers	19
4. Les déchèteries.....	19
4.1 Les déchèteries du syndicat.....	19

4.2 Les déchèteries sous convention.....	20
4.3 Tonnages annuels par flux de déchets	21
4.4 Fréquentation des déchèteries.....	23
4.5 Déchets d'Équipements électriques et électroniques (DEEE)	26
4.5.1 Performances	26
4.5.2 Le recyclage des DEEE	26
4.6 Déchets d'ameublement.....	27
4.6.1 Meubles concernés	27
4.6.2 Performances	27
4.6.3 Le recyclage du Mobilier	28
4.7 Radiographies	28
4.8 Piles.....	28
4.9 Textiles – Linge de maison –Chaussures.....	28
4.10 Déchets diffus spécifiques.....	28
4.11 Conclusions	28
5. Bilan des tonnages	29
6. Tri sélectif et recyclage	32
6.1 La poubelle jaune.....	32
6.1.1 Évolution des tonnages.....	32
6.1.2 Caractérisation des emballages (poubelle jaune).....	32
6.2 Le verre	32
6.3 Détournement	32
6.4 Les unités de traitement et la valorisation des déchets.....	34
6.4.1 Les déchets traités au SIDOMPE	34
6.4.2 Les matériaux traités par SEPUR.....	36
6.4.3 Déchets électriques.....	37
7 – Les déchets des entreprises	37
7.1 Organisation de la collecte des déchets des entreprises.....	37
7.2 Règles d'accès aux déchèteries	38
8 – Information - Communication.....	38
8.1 Journal SIEED COM N°8.....	38
8.2 Cartes de vœux.....	38
8.3 Les conseillers du tri.....	38
8.4 Animation dans les écoles	38



8.5 Concours d'affiches.....	39
8.6 Nettoyage de printemps.....	40
8.7 Dépliant DASRI.....	41
8.8 Visites centre de tri.....	41
8.9 Bornes enterrées.....	41
8.10 Guide du tri.....	41
8.11 Contrôle du tri.....	42
8.12 Le SIEED sur le net : www.sieed.fr	42
9- Eléments financiers :.....	42
9.1 Présentation générale du Compte administratif 2014.....	42
9.2 Détail du coût des prestations de services.....	44
9.3 Les coûts du traitement et du tri (paiement au SIDOMPE).....	45
9.4 Répartition des charges de fonctionnement.....	46
9.5 La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères).....	46
9.6 Recettes perçues des éco-organismes.....	47



1. Le SIEED

Préambule

Article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales

Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37

Modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

1.1 Création et évolution du SIEED

Par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 1965, le syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Région de Montfort l'Amaury et de la Région de Houdan est créé. 24 communes sont adhérentes lors de la première Assemblée Générale extraordinaire du 15 février 1965.

Depuis, ce syndicat n'a cessé d'évoluer et de nouvelles communes l'ont rejoint.

En 2004, le SIEED est devenu un syndicat mixte de fait, par l'adhésion de la commune de Mittainville à la Communauté de Communes « Plaines et Forêts d'Yvelines ».

En 2014, le SIEED regroupe 31 communes et 6 communautés de communes ou d'agglomération.

La dernière modification des statuts a été votée par le comité syndical en date du 16 décembre 2013. L'arrêté préfectoral 2014114-0006 portant modification des statuts du SIEED date du 24 avril 2014.

Le siège du SIEED est situé à Garancières (78890) au 29bis, rue de la Gare.

Les fonctions du trésorier sont assurées par la Trésorerie de Montfort l'Amaury, 1 rue des Combattants.

1.2 Organisation et gouvernance

1.2.1 Compétences

Le SIEED a notamment pour objet l'étude, la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux, et de tous autres types de déchets pour lesquels une délibération serait prise par le comité syndical.

Le SIEED a pour mission de gérer la collecte des déchets, les déchèteries afin de garantir un service de qualité et d'être conforme aux réglementations en vigueur.

Le SIEED est propriétaire des déchèteries de Garancières (78), Méré (78), Houdan (78) et Boutigny-Prouais (28).

Le SIEED a transféré le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique au SIDOMPE, EPCI situé à Thiverval-Grignon (78).

1.2.2 Territoire - Composition

Le territoire couvre 69 communes, sur 531 km². 64 dans les Yvelines et 5 dans le département d'Eure-et-Loir, réparties en :

- 31 communes qui ont gardé leur compétence déchets
- 6 communautés de communes ou d'agglomération :
 - o Communauté de Communes Cœur d'Yvelines pour les communes d'Auteuil le roi, Autouillet, Bazoches sur Guyonne, Béhoust, Boissy Sans Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Marcq, Mareil le Guyon, Méré, Millemont, Montfort, Neauphle le Vieux, La Queue lez Yvelines, St Rémy l'honoré, Thoiry, Le Tremblay sur Mauldre, Vicq, Villiers le Mahieu



- Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse pour les communes de Milon la Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert des Bois
- Communauté de communes Gally Mauldre pour les communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Maule, Montainville
- Communauté d'agglomération Rambouillet territoires pour les communes de Gambaiseuil et Mittainville
- Communauté d'agglomération Seine et Vexin pour la commune de Flins sur Seine
- Communauté de communes Seine Mauldre pour les communes d'Aulnay sur Mauldre et Nezel.



1.2.3 Communes adhérentes

ADAINVILLE
 ANDELU
 AULNAY-SUR-MAULDRE
 AUTEUIL LE ROI
 AUTOUILLET
 BAZAINVILLE
 BAZEMONT
 BAZOCHES-SUR-GUYONNE
 BEHOUST
 BOISSETS
 BOISSY-SANS-AVOIR
 BOURDONNE
 BOUTIGNY-PROUVAIS
 CHAMPAGNE

CIVRY-LA-FORET
 CONDE-SUR-VEGRE
 COURGENT
 CRESPIERES
 DANNEMARIE
 DAVRON
 FLEXANVILLE
 FLINS-NEUVE-EGLISE
 FLINS-SUR-SEINE
 GALLUIS
 GAMBAIS
 GAMBAISEUIL
 GARANCIERES
 GOUPILLIERES

GOUSSAINVILLE
 GRANDCHAMP
 GRESSEY
 GROSROUVRE
 La HAUTEVILLE
 HAVELU
 HERBEVILLE
 HOUDAN
 MARCQ
 MARIEL-LE-GUYON
 MAULE
 MAULETTE
 MERE
 MILLEMONT



MILON-LA-CHAPELLE
MITTAINVILLE
MONTAINVILLE
MONTCHAUVEY
MONTFORT-L'AMAURY
MULCENT
NEAUPHLE-LE-VIEUX
NEZEL
ORGERUS

ORVILLIERS
OSMOY
PRUNAY-LE-TEMPLE
LA-QUEUE-LEZ-YVELINES
RICHEBOURG
SAINT-FORGET
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS
SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

SAINT-REMY-L'HONORE
SEPTEUIL
TACOIGNIERES
LE TARTRE-GAUDRAN
THOIRY
TILLY
TREMBLAY-SUR-MAULDRE
VICQ
VILLIERS-LE-MAHIEU

1.2.4 Population

Le SIEED comprend des communes essentiellement rurales ou semi-rurales dont une seule possède plus de 3.500 habitants. L'habitat est pour une bonne partie horizontale et les catégories socioprofessionnelles qui représentent la population du syndicat sont essentiellement celles des agriculteurs, des cadres moyens et des cadres supérieurs.

Issue pour grande partie d'un flux migratoire venu de Paris ou de la petite couronne, la population du syndicat se caractérise par une répartition très inégale sur l'ensemble du territoire : la population la plus faible est de 31 pour la commune du Tartre Gaudran contre 5 939 pour la commune de Maule, population la plus élevée.

La population au dernier recensement était de 67 757 personnes.

1.2.5 L'organe délibérant

Le COMITE SYNDICAL est composé d'un ensemble de 69 délégués. Chaque délégué représente sa communauté de communes ou d'agglomération ou sa commune. Ils sont élus par les conseils municipaux ou communautaires.

Le bureau, conformément aux statuts, se compose d'un Président, de 3 vice-présidents et de 7 autres membres, élus lors de l'installation du comité syndical à la suite des élections municipales. Les dernières élections ont eu lieu le 19 mai 2014.

M Jean-Paul Baudot (Grandchamp) est président. Messieurs Jean-Jacques Mansat (Tacoignières), Guy Pélissier (Béhoust) et Michel Secondat (Garancières), vice-présidents. Mesdames et Messieurs Jean-Luc Jannin (St Forget), Catherine Delaunay (Aulnay sur Mauldre), Jean-Michel Allirand (La Queue lez Yvelines), Pauline Lefebvre (Montfort l'Amaury), Eric Tondu (Maulette), Claude Richard (Houdan), Denise Planchon (Neauphle le Vieux) sont assesseurs.

1.2.6 Organisation du SIEED

Le SIEED est composé de 3 agents :

- 1 attachée territoriale ayant pour fonction responsable administrative et financière
- 2 techniciens ayant pour fonction conseillers du tri

1.3 Vie du Syndicat

1.3.1 Les comités syndicaux

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2014 :

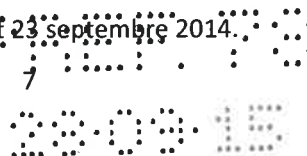
Le 24 février, le 21 mars, le 19 mai, le 29 septembre, le 8 décembre

1.3.2 Les réunions du bureau

Les membres du bureau se réunissent pour préparer les dossiers afin de les présenter à l'ensemble des membres du comité syndical pour votes. En 2014, les réunions de bureau ont eu lieu les 4 février, 4 juillet, 4 septembre, 21 novembre.

1.3.3 Les CAO

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 4 et 23 septembre 2014.



Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la Fourniture et la distribution de sacs compostables et 100% biodégradables pour la collecte des déchets végétaux. Le marché a été signé le 17 octobre 2014 pour 3 ans au prix de 0.244 € ht le sac livré avec la Société TAPIERO située à ZI du Pavillon 87203 St Junien Cedex.

2 - Les contenants

2.1 Les bacs jaunes et verts

Le SIEED a racheté son parc de bacs en 2006. Il est composé en grande majorité de bacs CITEC et CONTENUR. Depuis mai 2013, la société PlasticOmnium a obtenu le marché pour l'achat et la maintenance des bacs. Le contrat a été signé pour 4 ans et se terminera au 31 mars 2017. Les commandes sont gérées par le biais du logiciel OPTINET du fournisseur par les techniciens du SIEED. Les particuliers s'adressent à leur mairie de résidence pour tout changement, réparation, nouvelle dotation. Un imprimé prévu à cet effet est en ligne sur le site du SIEED. Chaque collectivité valide la demande et l'envoi au SIEED.

Les volumes de bacs fournis sont : 120 litres, 240 litres, 360 litres et 660 litres. Les bacs 180 et 500 litres ne sont plus distribués. Une nouvelle grille de dotation est établie : (C1 : une collecte par semaine / C2 : 2 collectes par semaine)

	BAC VERT - Ville en C1	BAC VERT - Ville en C2	BAC JAUNE
Fourniture bac 120 litres	Foyer 1 à 3 personne(s)	Foyer 1 à 4 personne(s)	Foyer 1 à 4 personne(s)
Fourniture bac 240 litres	Foyer 4 personnes et +	Foyer 5 personnes et +	Foyer 5 personnes et +
360 et 660 litres	Administration, commerce, entreprise et copropriété		

Volume des bacs (selon le logiciel OPTINET) :

Année	2011	2012	2013	2014
En M3	7 651,79	7 770,90	8 159,24	8 435,32
Evolution		1,56%	5,00%	3,38%

En 2013 et début 2014, le SIEED a acheté des bacs jaunes pour les nouvelles communes (Davron, Boutigny-Prouais, St Lubin de la Haye et Havelu).

Répartition des bacs :

Bacs	2013	2014
120l	41 428	42 365
180l	2 133	2 029
240l	7 610	8 260
340l	1 541	1 495
360l	73	136
500l	93	94
660l	577	603
750l		1
770l		1
Total bacs	53 455	54 984
Soit une augmentation		2,86%

Maintenance effectuée :

	2013	2014
Axe couvercle	26	65
Axe de roue	9	31
Bac brûlé	13	24
Couvercle	201	245
Cuve cassée	360	534
Echange	161	
Ecusson SIEED	1	
Etiquette adresse	10	5
Mise en place/ajout	1 178	1 444
Roue libre	22	68
roue à nez	7	18
volé/disparu	118	190
	2 106	2 624
Soit une augmentation de		25%

2.2 Les sacs à déchets végétaux

Pour la dotation 2014, le SIEED a commandé **1 219 920 sacs** à la société Beauvais diffusion, afin de fournir 40 sacs de déchets verts pour chaque foyer habitant sur le territoire du SIEED. 15 communes ont demandé des dotations supplémentaires (10 à 40 sacs supplémentaires par foyer).

2.3 Les conteneurs enterrés & aériens

2.3.1 Pour le verre

En 2014, 18 nouveaux conteneurs enterrés ont été implantés selon le marché signé en 2011 avec les sociétés PlasticOmnium et Exeau TP.

Rappel du nombre de colonnes enterrées installée à verre : 20 en 2011 / 60 en 2012 / 20 en 2013 / 18 en 2014 soit un total de 118 colonnes implantées à fin 2014.

Il reste sur le territoire du SIEED au 31/12/2014, 11 colonnes aériennes

2.3.2 Pour les déchets des ménages

Le marché d'installation de colonnes enterrées signé en 2011 portait également sur l'installation de conteneurs pour les ordures ménagères et emballages. 15 colonnes pour les emballages et 15 colonnes pour les ordures ménagères ont été installées en 2013. En 2014, l'investissement s'est poursuivi : 10 colonnes de chaque flux ont été implantées sur les communes de Houdan, Maule et Condé sur Vesgre.

L'implantation de colonnes de ce type de flux a pour but :

- De supprimer « les points noirs de collectes » où la circulation des camions est dangereuse, voire impossible.
- De doter de nouveaux lotissements, immeubles et centre ville par ces contenants, plus esthétiques et qui prend moins de place sur le domaine public (Houdan, Maule, Orvilliers, Condé...)



Les bornes grises sont destinées aux ordures ménagères (sacs de **50 litres maximum**). Les bornes jaunes, munies d'une trappe servent au tri des bouteilles en plastique, du carton, des emballages métalliques et des papiers. Un sac de tri réutilisable est distribué à chaque foyer pour transporter les déchets recyclables en vrac jusqu'à la borne.

3- les collectes

3.1 Les collectes en porte à porte

La Société SEPUR basée à Plaisir (78) a obtenu le marché de prestation de services sous forme d'appel d'offres ouvert fin 2012. Un contrat a été signé pour 7 ans avec cette entreprise pour effectuer les collectes. Il prendra fin le 31 décembre 2019.

3.1.1 Les types de collectes

ORDURES MÉNAGÈRES et EMBALLAGES



La collecte des ordures ménagères (bac vert) et des emballages recyclables (bac jaune) s'effectue le même jour, en porte à porte, et en bacs, une fois par semaine. Dans 4 communes, les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine (Houdan, Maule, Montfort l'Amaury et Thoiry).



DÉCHETS VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue chaque lundi, du lundi 31 mars 2014 au lundi 8 décembre 2014 (37 ramassages par an). Des sacs papiers biodégradables sont fournis par le SIEED et distribués par les mairies.

ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants est effectuée en vrac, à raison de 2 passages par an, par commune, selon planning communiqué aux mairies chaque fin d'année précédent l'organisation de la collecte. Il n'y a pas de collecte en juillet-août. Ce type de déchets est aussi collecté en déchèterie (TOUT VENANT).

3.1.2 L'organisation des tournées en 2014



Chaque jour, plus de 50 personnes travaillent ensemble pour organiser les collectes (équipiers de collectes, chauffeurs, agents de maîtrise, ...). 12 nouveaux camions de collectes circulent depuis le 1^{er} octobre 2013, aux normes EURO 5 beaucoup moins polluants que les bennes précédentes. Leurs flancs sont illustrés avec de grandes photographies du territoire rural du SIEED ou sur le thème du recyclage des déchets. Les bacs sont vidés séparément dans deux camions différents le même jour dès 5h15 le matin.

Planning de collecte : tableau ci après :

OM : Ordures ménagères

Multi ou EMB : Emballages et journaux

Dv : déchets verts

C1 : une collecte par semaine / C2 : deux collectes par semaine



SPEED
Année 2014

2.1/ Organisation des collectes porte à porte (flux et secteurs)

COMMUNES	Freq OM	LUNDI	MARDI	ME-DI	JEUDI	VENREDI	SABEDI
Adainville	C1				OM + MULTI		
Andelu	C1			OM + MULTI			
Aulnay sur Mauldre	C1			OM + MULTI			
Auteuil le Roi	C1				OM + MULTI		
Autouillet	C1				OM + MULTI		
Bazainville	C1			OM + MULTI			
Bazemont	C1				OM + MULTI		
Bazoches sur Guyonne	C1			OM + MULTI			
Behoust	C1				OM + MULTI		
Boissets (La -)	C1					OM + MULTI	
Bossy sans Avon	C1				OM + MULTI		
Bourdonné	C1		OM + MULTI				
Bouffigny-Prouai	C1		OM + MULTI				
Champagne (28)	C1				OM + MULTI		
Chyry la Forêt	C1			OM + MULTI			
Condé sur Vesgre	C1				OM + MULTI		
Courgent	C1				OM + MULTI		
Crespieres	C1			OM + MULTI			
Dannemarie	C1			OM + MULTI			
Davron	C1		OM + MULTI				
Flexanville	C1					OM + MULTI	
Fins Neuve Eglise	C1					OM + MULTI	
Fins sur Seine	C1				OM + MULTI		
Galluis	C1				OM + MULTI		
Gambais Secteurs 1 et 2	C1		OM + MULTI				
Gambaiseul	C1			OM + MULTI			
Garancieres	C1		OM + MULTI				
Gouppillieres	C1			OM + MULTI			
Goutsainville (28)	C1				OM + MULTI		
Grandchamp	C1					OM + MULTI	
Gressay	C1				OM + MULTI		
Grosboivre	C1					OM + MULTI	
Hauteville (La -)	C1					OM + MULTI	
Havelli	C1		OM + EMB				
Herbeville	C1				OM + MULTI		
Houdan	C2		OM			OM + MULTI	
Marçay	C1		OM + EMB				
Mareil le Guyon	C1					OM + MULTI	
Maulle secteurs 1 et 2	C2		OM			OM + MULTI	Marché
Mauville	C1			OM + MULTI			
Méré	C1			OM + MULTI			
Méromont	C1			OM + MULTI			
Milon la Chapelle	C1				OM + MULTI		
Mitainville	C1					OM + MULTI	
Montainville	C1			OM + MULTI			
Montchauvet	C1					OM + MULTI	
Montfort l'Amaury	C2		OM			OM + MULTI	
Mulcent	C1				OM + MULTI		
Neauphle le Vieux	C1				OM + MULTI		
Nezai	C1			OM + MULTI			
Organs	C1			OM + MULTI			
Orvillers	C1			OM + MULTI			
Osmoy	C1					OM + MULTI	
Prunay le Temple	C1				OM + MULTI		
Quézy les Yvelines (La)	C1			OM + MULTI			
Richebourg	C1				OM + MULTI		
Saint Forget	C1				OM + MULTI		
Saint Lambert des Bois	C1				OM + MULTI		
Saint Lubin de la Haye	C1		OM + MULTI				
Saint Martin des Champs	C1			OM + MULTI			
Saint Rémy l'Honoré	C1		OM + MULTI				
Septeuil	C1		OM + MULTI				
Tacolnieres	C1					OM + MULTI	
Tarpe Gaudan (La -)	C1					OM + MULTI	
Thoiry	C2		OM + MULTI			OM	
Tilly	C1					OM + MULTI	
Tremblay sur Mauldre (La)	C1		OM + MULTI				
Vicq	C1				OM + MULTI		
Villiers le Mahieu	C1				OM + MULTI		

D.V
OM C2

OM + EMB-JE en mélange



3.2 Les collectes en apport volontaire



VERRE

Le verre est apporté par les habitants dans des conteneurs collectifs de 3 m³, répartis sur l'ensemble du territoire du syndicat. Les colonnes sont vidées par la société SEPUR, toutes les deux semaines, ou plus fréquemment pour les colonnes les plus utilisées.

ORDURES MÉNAGÈRES et EMBALLAGES

Dans les lotissements, les grands ensembles et les quartiers difficilement accessibles en camions, des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et pour les emballages recyclables sont installés. Ils sont collectés par la société SEPUR 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

		Ordures Ménagères		Emballages recyclables	
		Nombre	Collecte	Nombre	Collecte
Houdan	Rue Saint Mathieu (angle rue Normande)	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Houdan	Petite rue Saint Mathieu	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Houdan	Rue des Quatre Tilleuls - Hameau de la Forêt	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Houdan	Rue de Paris	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Houdan	Rue des Remparts	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Houdan	Rue de la Vesgre	2	Lundi et jeudi	2	mercredi
Houdan	Rue de Champagne	3	Lundi et jeudi	3	mercredi
Maulette	A l'angle de la Rue des Vignes et la Rue des Coteaux	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Maulette	Rue des Vignes - École Communale " Les Hirondelles "	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Maulette	Rue des Abreuvoirs	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Maulette	Rue de l'Ecole	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Orvilliers	Rue Orsen Welles	1	Lundi et jeudi	1	mercredi
Maule	Av. Pré Rollet	8	Lundi et jeudi	8	mercredi
Condé s/Vesgre	Nouveau lotissement sur la route de Grandchamp	2	Lundi et jeudi	2	mercredi

DASRI



Du 1^{er} janvier au 24 novembre 2014 : les déchets de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement ont été collectés par le biais de 3 bornes automatiques (Garancières, Houdan et Maule), apportés par les patients. Les 15 pharmacies du SIEED sont partenaires de ce mode de collecte. Les déchets sont traités par la société GHS HYGIENE SANTE. Les boîtes DASRI sont collectées par la société SAGE DRS - 9 rue Costes et Bellonte - 78202 MANTES LA JOLIE. Ces déchets sont acheminés dans le centre d'incinération spécialisé ONYX au CGEP de Saint-Ouen-l'Aumône (95).

Pharmacies du territoire :

PHARMACIE	ADRESSE	COMMUNE	TRACABILITE
Piriou Francois	11 bis rue Moncel	CRESPIERES	Manuelle
Pharmacie Centre Commercial	chemin Départemental 14	FLINS SUR SEINE	Manuelle
Leygues Catherine	7 rue Laverdy	GAMBAIS	Manuelle
Pelissier Carole	33 rue Général Leclerc	GARANCIERES	Manuelle
Pharmacie de la Grande Rue	35 Grande Rue	HOUDAN	Transfert CAB
Pharmacie Maitre	10 rue d'Epernon	HOUDAN	Transfert CAB
Pharmacie Charpentier	26 rue Nationale	LA QUEUE LEZ YVELINES	Manuelle
Pharmacie de la Place	11 place du Général de Gaulle	MAULE	Manuelle
Pharmacie Falchetto	31 place du Général de Gaulle	MAULE	Transfert CAB
Pharmacie de l'Eglise	7 rue Dion	MONTFORT L'AMAURY	Manuelle
Pharmacie Hôtel de Ville	34 rue de Paris	MONTFORT L'AMAURY	Manuelle
Pharmacie d'Orgerus	23 Grande Rue	ORGERUS	Manuelle
Pharmacie Léonard	2 rue Georges Duhamel	SEPTEUIL	Manuelle
Pharmacie du parc	6 rue Porte St Martin	THOIRY	Manuelle



Depuis le 25 novembre 2014 : les 4 déchèteries intègrent le réseau de l'éco-organisme DASTRI pour accueillir les déchets de soins de patients en auto-traitement. Les patients peuvent rapporter leurs DASRI en pharmacie ou en déchèterie SIEED.

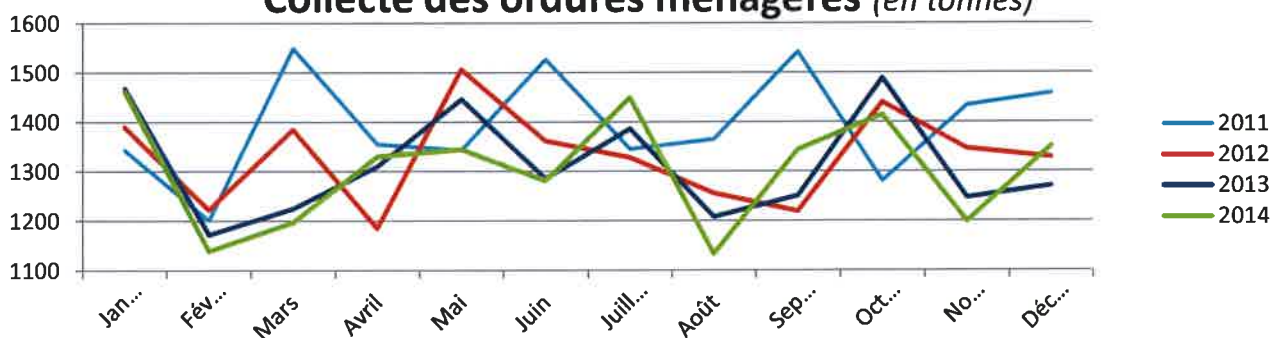
3.3. Les tonnages

3.3.1. Les ordures ménagères

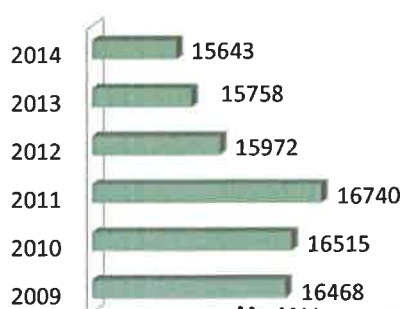
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
						Porte à porte	Bornes	Total
Janvier	1401,36	1308,68	1342,76	1390,34	1468,26	1449,78	11,86	1461,64
Février	1182,16	1172,86	1201,02	1223,06	1172,34	1123,26	15,84	1139,1
Mars	1349,12	1420,64	1548,4	1384,94	1224,58	1180,68	15,72	1196,4
Avril	1422,02	1421,88	1354,8	1184,96	1309,98	1312,84	17,38	1330,22
Mai	1372,68	1249,54	1343,32	1506,36	1445,74	1325,52	18,88	1344,4
Juin	1396,62	1505,4	1526,46	1362,22	1285,4	1257,62	23,18	1280,8
Juillet	1474,48	1432,56	1344,92	1328,52	1386,14	1426,94	22,14	1449,08
Août	1078,02	1269,52	1364,5	1255,76	1208,04	1109,44	23,22	1132,66
Septembre	1474,93	1528,76	1541,92	1220,12	1251,34	1318,56	25,26	1343,82
Octobre	1451,54	1394,48	1280,26	1439,86	1488,72	1391,42	23,56	1414,98
Novembre	1309,8	1378,26	1433,82	1346,86	1246,76	1179,08	20,14	1199,22
Décembre	1555,26	1432,46	1458,08	1328,66	1271	1325,44	25,6	1351,04
TOTAL	16467,99	16515,04	16740,26	15971,66	15758,3	15400,58	242,78	15643,36

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2014
Communes	65	65	65	65	66	69	69	69
Pop. INSEE	62311	62744	63 407	63 979	64 587			67757
Kilo d'OM par habitant	264,29	263,21	264,01	249,64	243,99			230,87

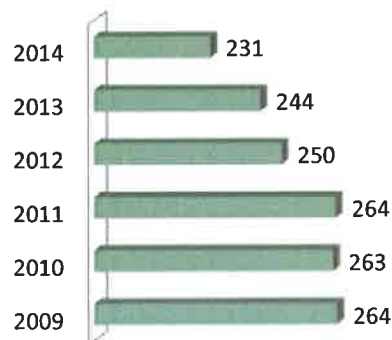
Collecte des ordures ménagères (en tonnes)



Ordures ménagères incinérées annuellement (tonnes)



ORDURES MENAGERES (en kg par habitant)



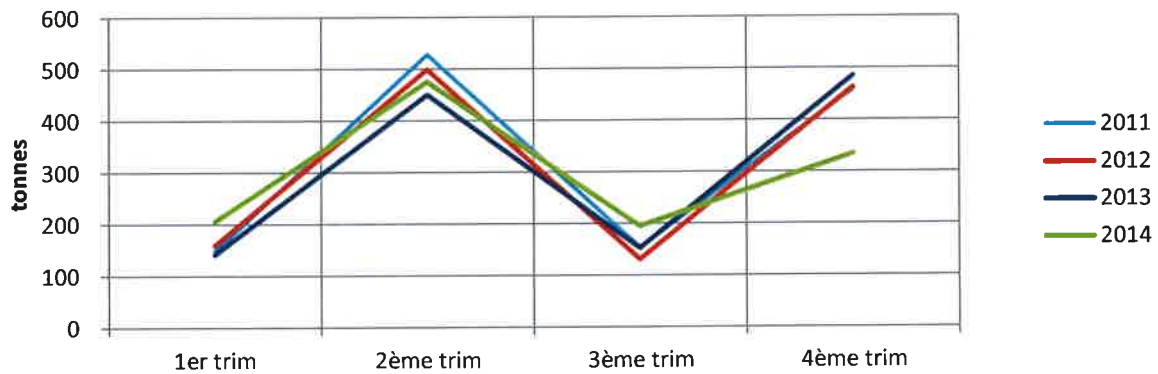
3.3.2 Encombrants

Depuis 2010, le SIEED a réduit la fréquence des déchets encombrants à 2 collectes par an.

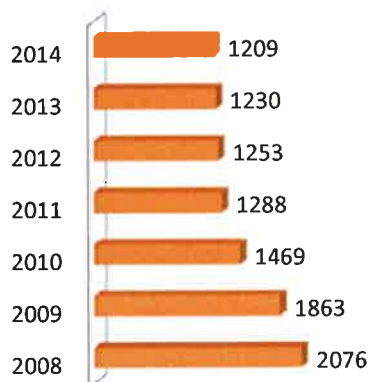
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1er trim	391,78	251,76	148,32	159,5	141,84	205,52
2ème trim	598,68	492	527,32	499,18	450,42	474,8
3ème trim	426	230,92	154,24	131,52	153,06	195
4ème trim	446,22	494,44	458,14	462,66	484,82	333,72
TOTAL	1862,68	1469,12	1288,02	1252,86	1230,14	1209,04

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nb de communes	65	65	65	65	66	69
Population INSEE	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757
Kilo d'encombrants produits par habitant	29,89	23,41	20,31	19,58	19,05	17,84

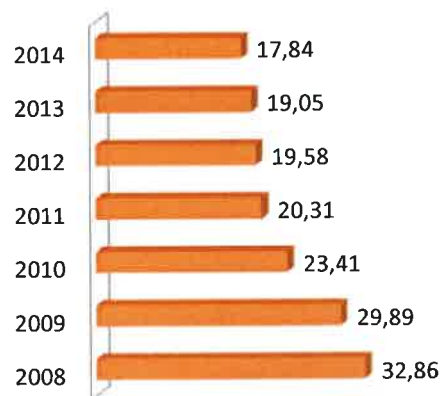
Collectes des encombrants (en tonnes)



Collecte annuelle des encombrants (en tonnes)



ENCOMBRANTS (en kg par habitant)



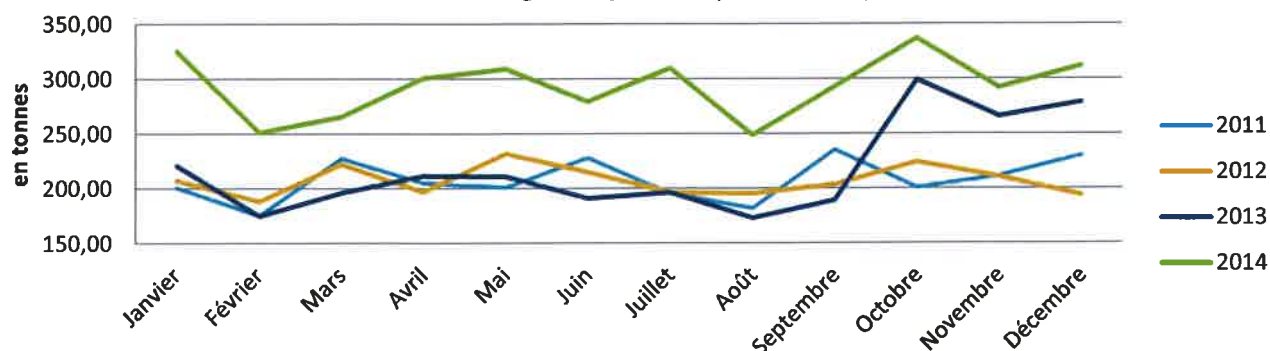
3.3.3 Emballages recyclables

2000 à 2009 : Journaux en apport volontaire. 2010 : collecte en « multi » dans le bac jaune.

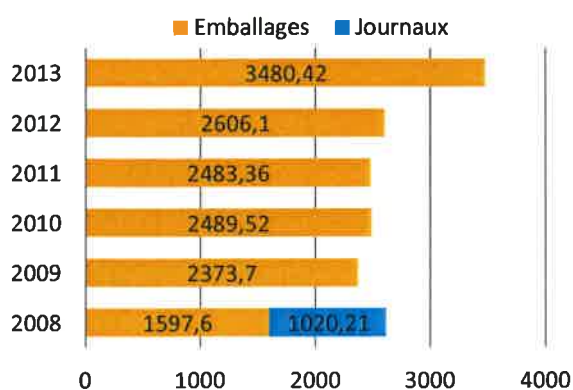
	2010	2011	2012	2013	2014		
					PAP	Bornes	TOTAL
Janvier	178,36	200,48	207,20	220,74	323,76	1,30	325,06
Février	183,32	174,90	188,34	174,72	249,42	1,42	250,84
Mars	206,60	227,08	221,86	195,82	262,40	2,90	265,30
Avril	210,42	204,82	196,88	211,56	297,20	3,12	300,32
Mai	185,54	200,82	231,50	210,98	305,72	3,40	309,12
Juin	205,84	227,66	214,86	190,68	275,38	3,90	279,28
Juillet	204,34	195,14	196,02	196,18	306,28	3,16	309,44
Août	159,92	181,84	195,26	173,04	244,78	3,66	248,44
Septembre	232,20	235,14	203,32	189,06	289,34	3,46	292,80
Octobre	200,62	200,40	223,90	299,02	332,32	4,68	337,00
Novembre	200,76	211,32	210,42	265,62	286,14	5,50	291,64
Décembre	205,78	229,92	193,80	278,68	307,68	3,74	311,42
TOTAL (tonnes)	2 373,7	2 489,52	2 483,36	2606,1	3480,42	40,24	3 520,66

	2010	2011	2012	2013	2014	
Nombre de communes	65	65	65	66		69
Population totale	62 744	63 407	63 979	64 587		67757
Kilo d'emballages/habitant	37,83	39,26	38,82	40,35		51,37

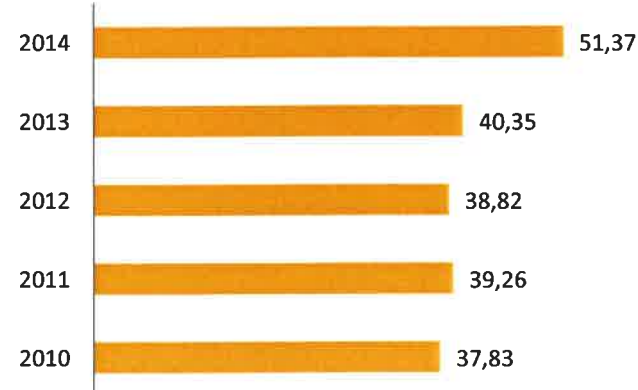
Collectes des emballages recyclables (en tonnes)



Collecte annuelle des emballages recyclables (en tonnes)



EMBALLAGES RECYCLABLES (en kg par habitant)



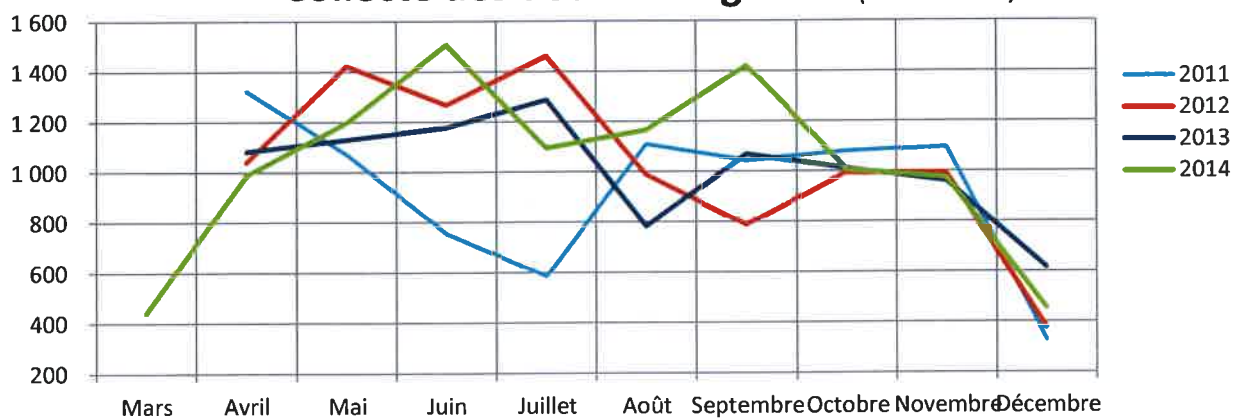
3.3.4 Déchets verts

La collecte des déchets verts est effectuée de mars à début décembre.

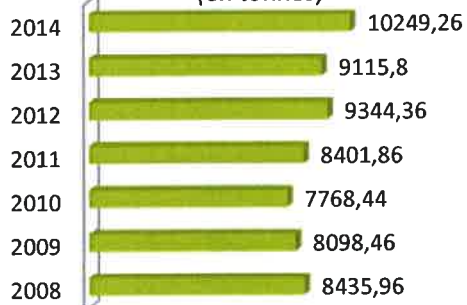
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Mars	242,3	-	-	-	-	442,64
Avril	1126,1	1060,8	1323,84	1040,18	1082,68	987,52
Mai	1231,7	866,1	1069,90	1424,42	1129,90	1197,64
Juin	1224,2	1125,8	758,54	1268,74	1176,46	1504,54
Juillet	769,2	761,7	585,32	1462,60	1287,04	1094,08
Août	763,7	959,5	1109,14	988,32	782,26	1165,34
Septembre	620,1	730,8	1045,54	789,22	1068,92	1420,74
Octobre	649,3	809,8	1080,08	995,72	1011,90	1006,52
Novembre	1204,1	1354,8	1097,62	994,14	960,16	974,70
Décembre	267,9	99,2	331,88	381,02	616,48	455,54
TOTAL	8098,5	7768,4	8401,9	9344,4	9115,8	10 249,3

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de communes	65	65	65	65	66	69
population totale	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757
Kilo de DV /habitant	129,97	123,81	132,51	146,05	141,14	151,26

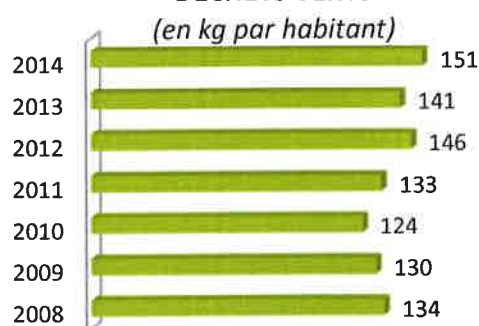
Collecte des déchets végétaux (en tonnes)



Collecte annuelle des végétaux (en tonnes)



DECHETS VERTS (en kg par habitant)

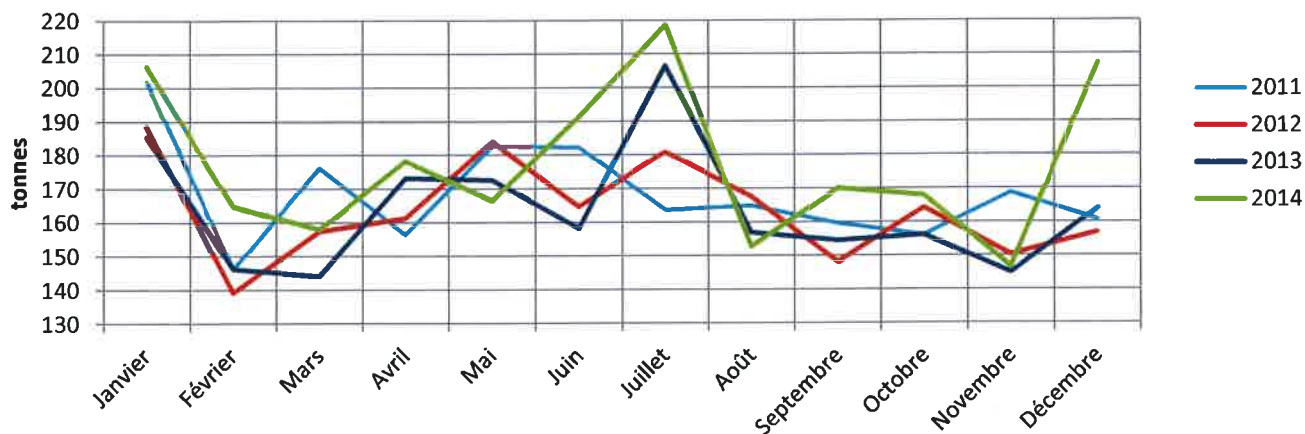


3.3.5 Verre

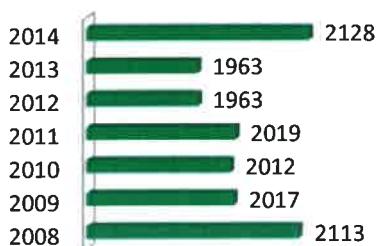
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	166,2	176,64	201,82	188,58	185,52	206,32
Février	147,92	145,52	146,36	139,18	146,24	164,9
Mars	192,72	185,62	176,04	157,4	144,18	157,94
Avril	156,9	166,1	156,38	161,28	173,14	178,22
Mai	162	162,72	182,58	184,08	172,56	166,48
Juin	196,08	192,06	182,28	164,74	158,24	191,24
Juillet	179,62	184,7	163,66	180,9	206,48	218,54
Août	177,16	173,94	164,92	167,54	157	152,76
Septembre	171,5	164,96	159,58	148,2	154,52	169,98
Octobre	143,28	143,86	156,16	164,28	156,18	167,98
Novembre	162,8	166,16	168,64	150,28	144,96	146,66
Décembre	160,5	149,36	160,64	156,98	163,98	207,16
TOTAL	2016,7	2011,6	2019,1	1963,4	1963,0	2128,2

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de communes	65	65	65	65	66	69
Population INSEE	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757
Kilo de verre / habitant	32,36	32,06	31,84	30,69	30,39	31,41

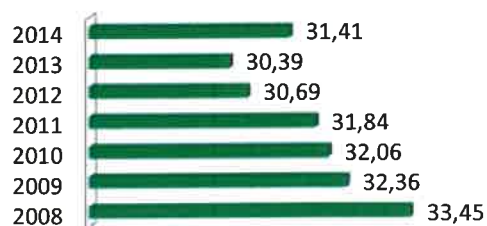
Collecte du verre (en tonnes)



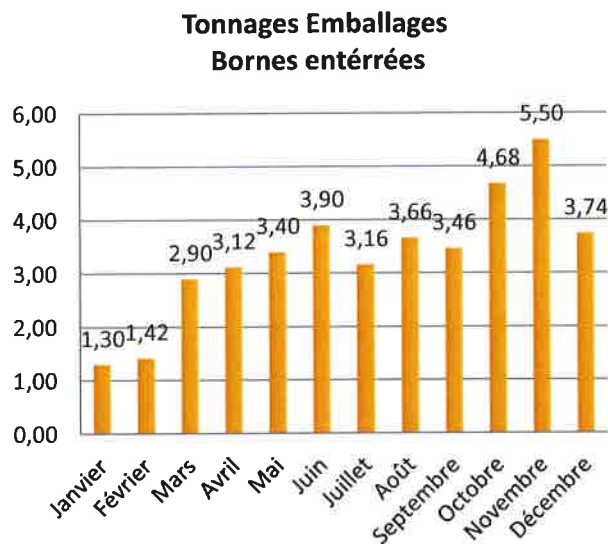
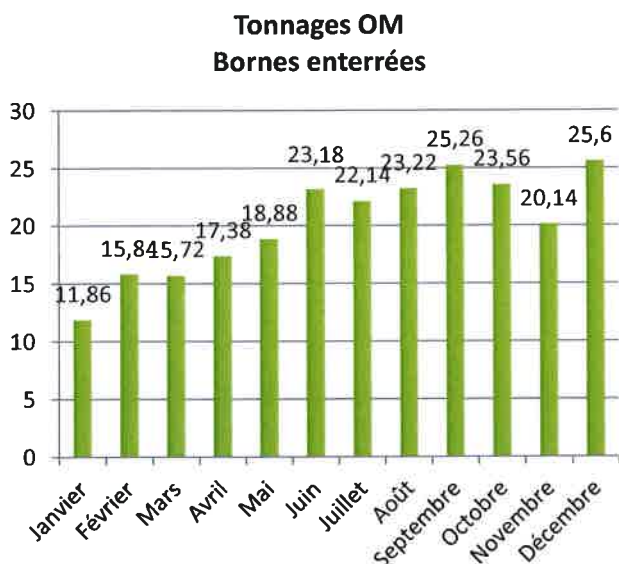
Collecte annuelle du verre (en tonnes)



VERRE (en kg par habitant)



3.3.6 Bornes enterrées pour les déchets ménagers



4 - Les déchèteries



La déchèterie est un équipement intercommunal clos et gardienné où les particuliers, et, sous certaines conditions, les artisans et commerçants, déposent leurs déchets pré-triés. Elles permettent à la population d'évacuer les déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement tout en favorisant le recyclage et la valorisation des matières.

4.1 Les déchèteries du syndicat

Le SIEED est propriétaire de 4 déchèteries :

- Garancières (ouverte en 2006)
- Houdan (ouverte en 2006)
- Méré (ouverte en septembre 2013)
- Boutigny-Prouais (achat le 31 décembre 2013)

Modalités d'accès aux 4 déchèteries intercommunales du SIEED :

Les quatre déchèteries sont accessibles à tous les habitants du SIEED, excepté ceux des communes dépendantes des déchèteries sous convention.



Les déchèteries sont accessibles gratuitement aux particuliers habitant le SIEED. La carte d'accès est établie par la mairie de leur domicile. Une carte est valable pour vingt-quatre passages ou 24 m³ par an, et renouvelable, au plus tôt, une fois par an.

En cas de dépassement du volume annuel, les particuliers ont la possibilité d'acheter des tickets prépayés d'une valeur de 10 € par m³ pour déposer leurs déchets.

Les déchèteries sont également accessibles aux professionnels domiciliés sur le territoire du syndicat, justifiant de leur domiciliation (extrait K-bis, répertoire des métiers...). Une participation de 15 €/m³ de déchets déposés est demandée avec achat de tickets prépayés au siège du syndicat. (voir chapitre déchets des entreprises).

L'évaluation volumétrique est faite par le gardien lors de l'arrivée à la déchèterie. En fonction du volume à déposer, il poinçonne la carte des particuliers ou collecte le nombre de tickets prépayés correspondant.

Les horaires d'ouvertures sont :

Vendredi, Samedi et Lundi : 10h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Dimanche : 9h00 à 13h00

4.2 Les déchèteries sous convention

Pour les habitants du SIEED domiciliés dans des communes éloignées du lieu d'implantation des déchèteries, des conventions ont été signées avec d'autres déchèteries afin de permettre un accès facilité à ce service.

Elles sont ouvertes aux particuliers, sur présentation d'une carte d'accès, ou d'un macaron. L'accès est payant pour les commerçants et artisans.

Déchèterie d'Aubergenville : Communes de Flins-sur-Seine, de Nezel et d'Aulnay-sur-Mauldre.

Déchèterie de Maurepas : Communes de Saint Rémy l'Honoré et Le Tremblay sur Mauldre.

Déchèterie d'Épône : Communes de Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville et Maule

Déchèterie de Magny les Hameaux : Communes de Milon la Chapelle, Saint Forget et Saint Lambert des Bois

Suite à la construction de la déchèterie de Méré, le contrat pour l'utilisation de la déchèterie de Maurepas a été dénoncé le 31 décembre 2014.

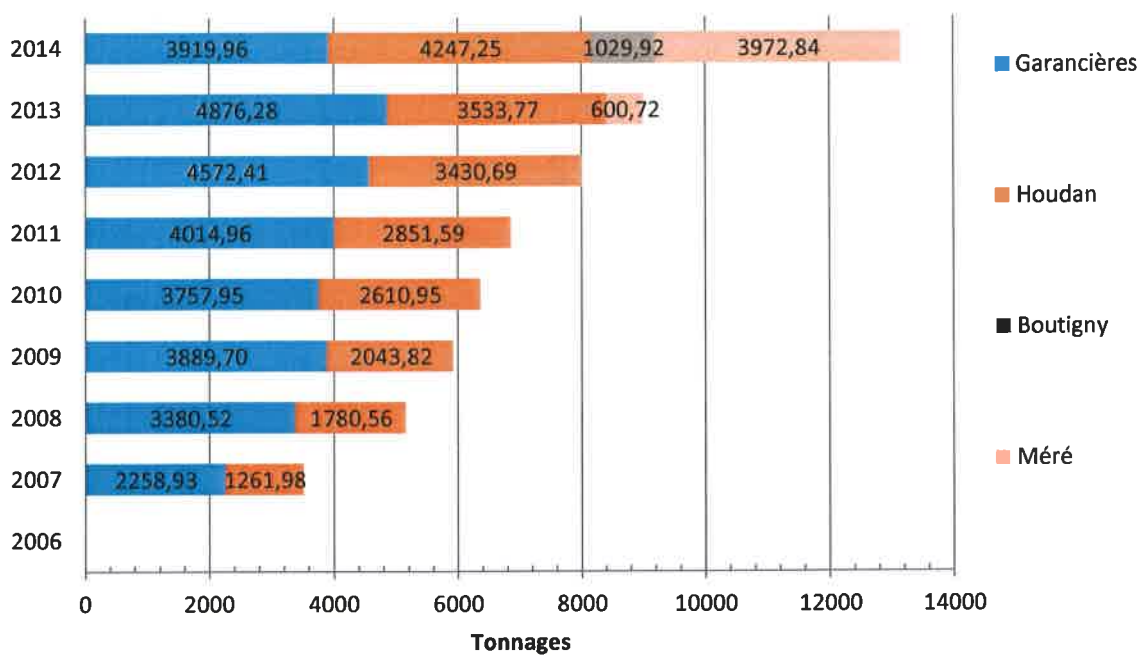


4.3 Tonnages annuels par flux de déchets

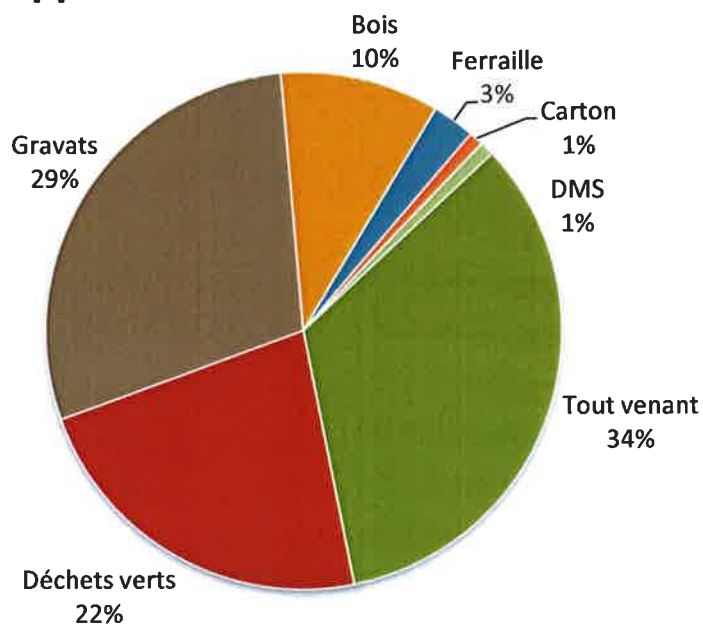
Les déchèteries sont gérées par la société SEPUR (contrat de prestation de services)

	Flux	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
GARANCIERES	ROTATIONS	-	-	-	-	-	-	1057	920
	Tout venant	917,1	1343,74	1590,84	1741,6	2087,6	2169,8	1900,44	1468,97
	Bois	-	-	-	-	-	-	386,33	333,31
	Déchets verts	232,3	443,59	576,16	506,6	604	675,1	743,9	868,74
	Gravats	958,6	1410,12	1495,42	1291,9	1510,4	1478,5	1617,7	1078,81
	Ferraille	87,7	110,92	144,04	130	157,9	142,3	132,4	103,52
	Cartons	22,9	28,26	30,84	36,4	42,9	49,8	43,9	27,81
	DMS	40,4	43,89	52,4	51,4	51,1	56,9	51,600	38,80
TOTAL GARANCIERES (tonnes)		2258,93	3380,52	3889,7	3757,95	4014,96	4572,41	4876,27	3919,96
HOUDAN	ROTATIONS	-	-	-	-	-	-	805	1028
	Tout venant	434,9	550,34	676	1030,4	1232,7	1472,5	1141	1283,50
	Bois	-	-	-	-	-	-	377,62	553,59
	Déchets verts	186,2	275,66	323,58	363,7	558,2	580,3	580,2	860,24
	Gravats	534,6	803,3	884,36	1035,2	1184,4	1174,9	1239,5	1320,08
	Ferraille	75,4	88,2	101,48	107,4	106,8	128	117	135,27
	Cartons	15,2	33	28	37,7	36,8	35,5	38	52,38
	DMS	15,7	30,06	30,4	36,5	39,1	39,6	40,400	42,19
TOTAL HOUDAN (tonnes)		1261,98	1780,56	2043,82	2610,95	2851,59	3430,69	3533,72	4247,25
MERE	ROTATIONS	-	-	-	-	-	-	115	878
	Tout venant	-	-	-	-	-	-	188,00	1 436,74
	Bois	-	-	-	-	-	-	43,50	294,42
	Déchets verts	-	-	-	-	-	-	135,08	940,79
	Gravats	-	-	-	-	-	-	221,53	1 172,67
	Ferraille	-	-	-	-	-	-	6,16	77,74
	Cartons	-	-	-	-	-	-	4,19	28,06
	DMS	-	-	-	-	-	-	2,26	22,42
TOTAL MERE (tonnes)		-	-	-	-	-	-	600,72	3972,84
BOUTIGNY PROUAIS	ROTATIONS	-	-	-	-	-	-	-	315
	Tout venant	-	-	-	-	-	-	-	266,24
	Bois	-	-	-	-	-	-	-	134,36
	Déchets verts	-	-	-	-	-	-	-	306,80
	Gravats	-	-	-	-	-	-	-	265,20
	Ferraille	-	-	-	-	-	-	-	34
	Cartons	-	-	-	-	-	-	-	12,52
	DMS	-	-	-	-	-	-	-	10,80
TOTAL BOUTIGNY-PROUAIS (tonnes)		-	-	-	-	-	-	-	1029,92
Tonnages Globaux	ROTATIONS	-	-	-	-	-	-	1 977	3 141
	Tout venant	1351,9	1894,08	2266,84	2772,1	3320,3	3642,3	3229,44	4455,45
	Bois	-	-	-	-	-	-	807,45	1315,68
	Déchets verts	418,5	719,25	899,74	870,4	1162,2	1255,4	1459,18	2976,57
	Gravats	1493,2	2213,42	2379,78	2327,1	2694,8	2653,4	3078,73	3836,76
	Ferraille	163,1	199,12	245,52	237,4	264,7	270,2	255,56	350,53
	Carton	38	61,26	58,84	74	79,8	85,3	86,09	120,77
	DMS	56,1	73,95	82,81	88	90,2	96,5	94,256	114,21
TOTAL (tonnes)		3520,9	5161,08	5933,53	6368,9	7611,86	8003,1	9010,71	13169,97

Tonnages annuels apportés aux déchèteries



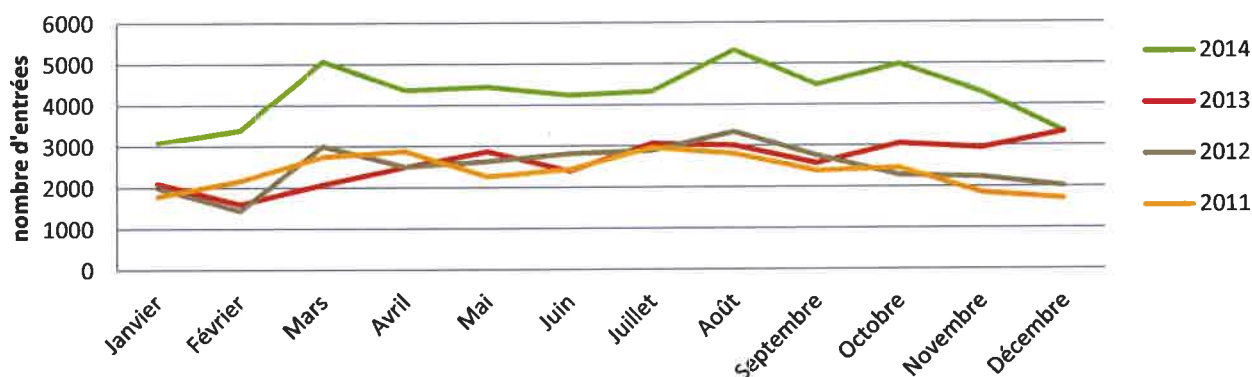
Apports 2014 : Déchèteries SIEED



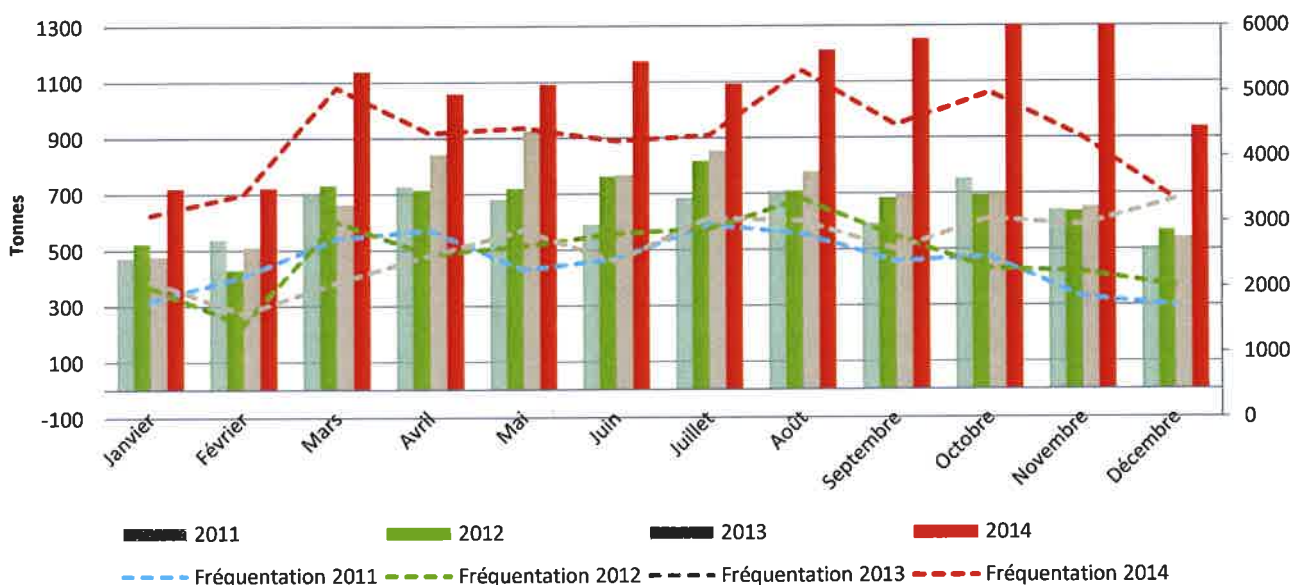
4.4 Fréquentation des déchèteries

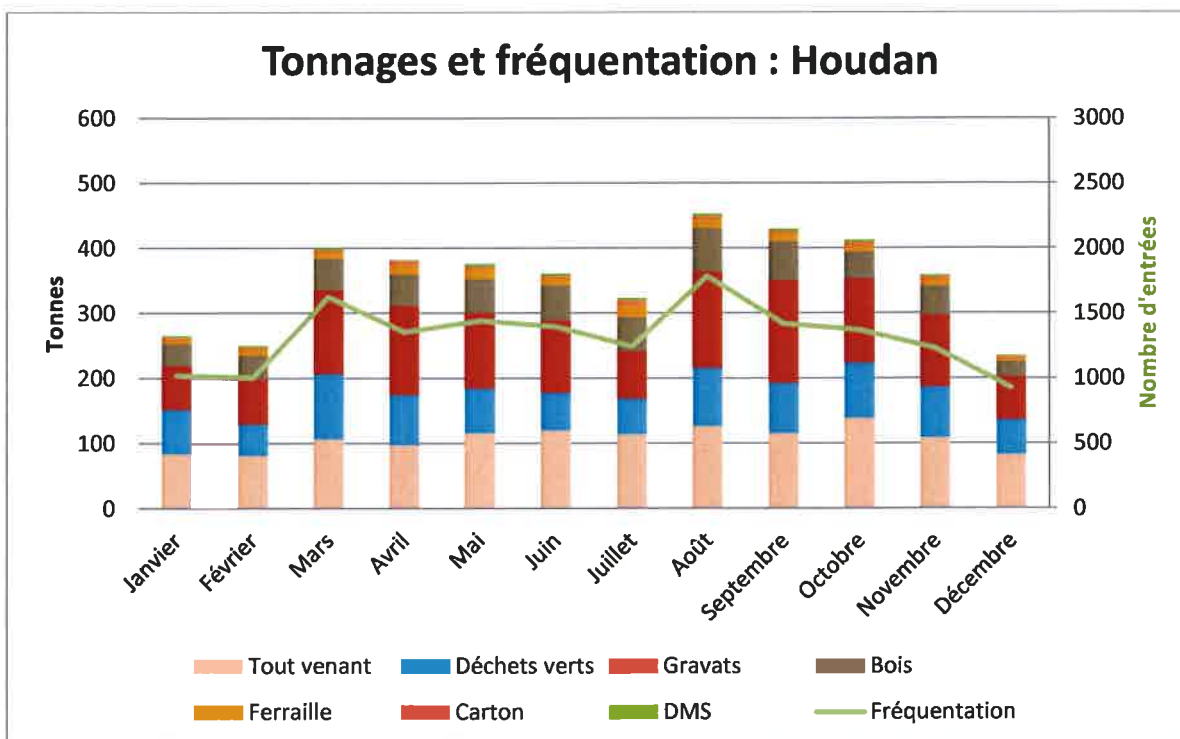
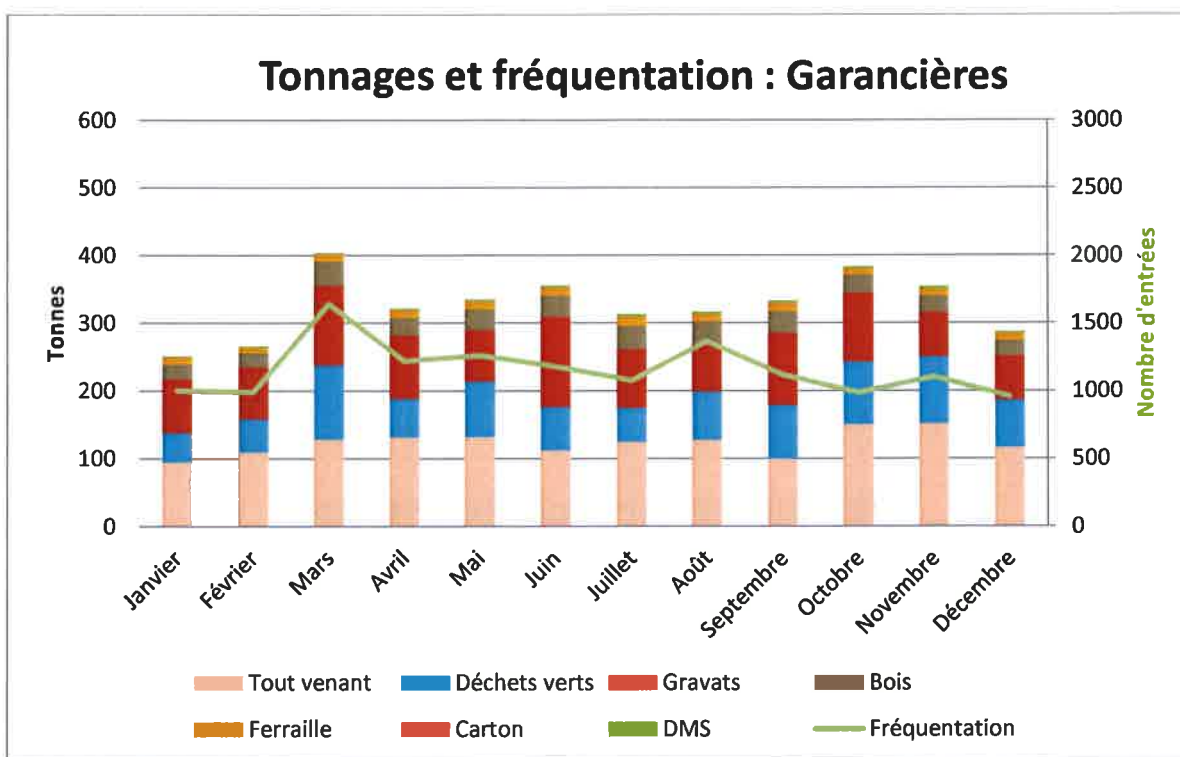
Nombre d'entrées	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Garancières	1004	989	1642	1220	1261	1179	1078	1365	1119	985	1101	956	13 899
Houdan	1021	1004	1624	1355	1443	1397	1244	1786	1419	1371	1231	927	15 822
Boutigny-Prouais	0	310	479	452	719	576	642	919	662	801	507	465	6532
Méré	1083	1122	1316	1339	1021	1090	1360	1248	1280	1828	1453	992	15 132
TOTAL 2014	3108	3425	5061	4366	4444	4242	4324	5318	4480	4985	4292	3340	51 385
TOTAL 2013	2105	1599	2077	2494	2873	2397	3063	3010	2579	3053	2945	3338	31533
TOTAL 2012	2006	1436	3001	2503	2630	2822	2892	3344	2767	2280	2232	2016	29929
TOTAL 2011	1788	2171	2748	2882	2271	2435	2959	2814	2392	2460	1848	1710	28478
TOTAL 2010	1247	1669	2691	2605	2408	1833	2705	4223	2149	2102	1252	1122	26006

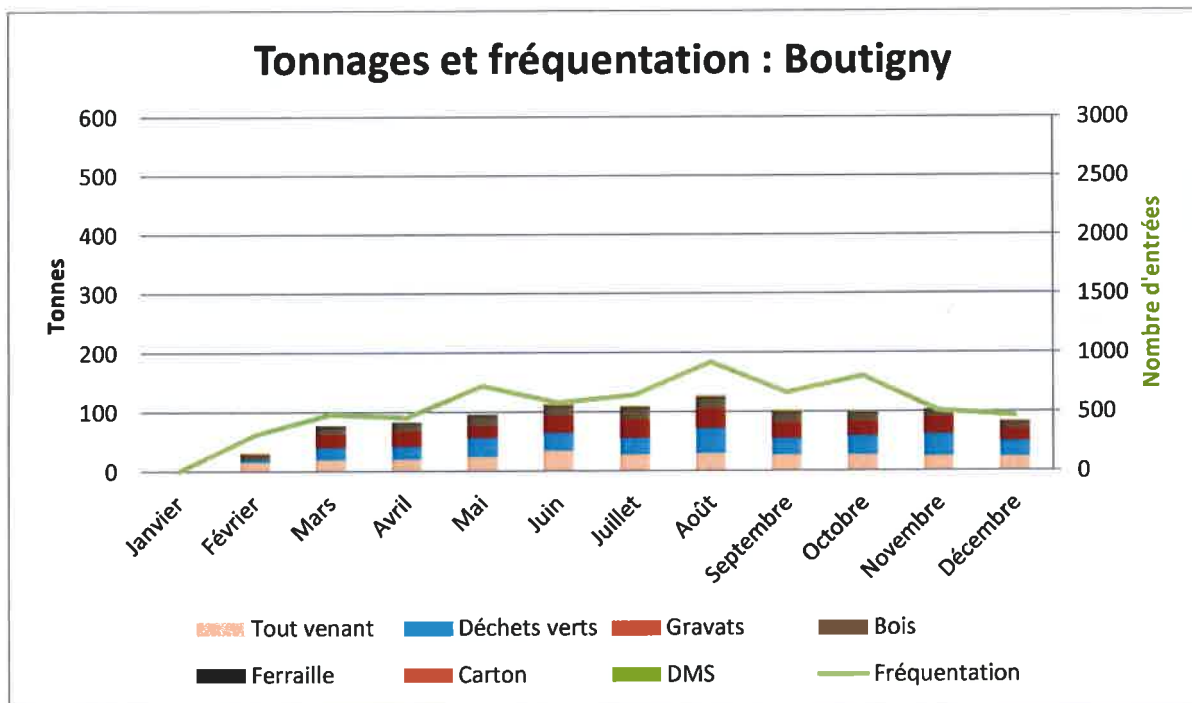
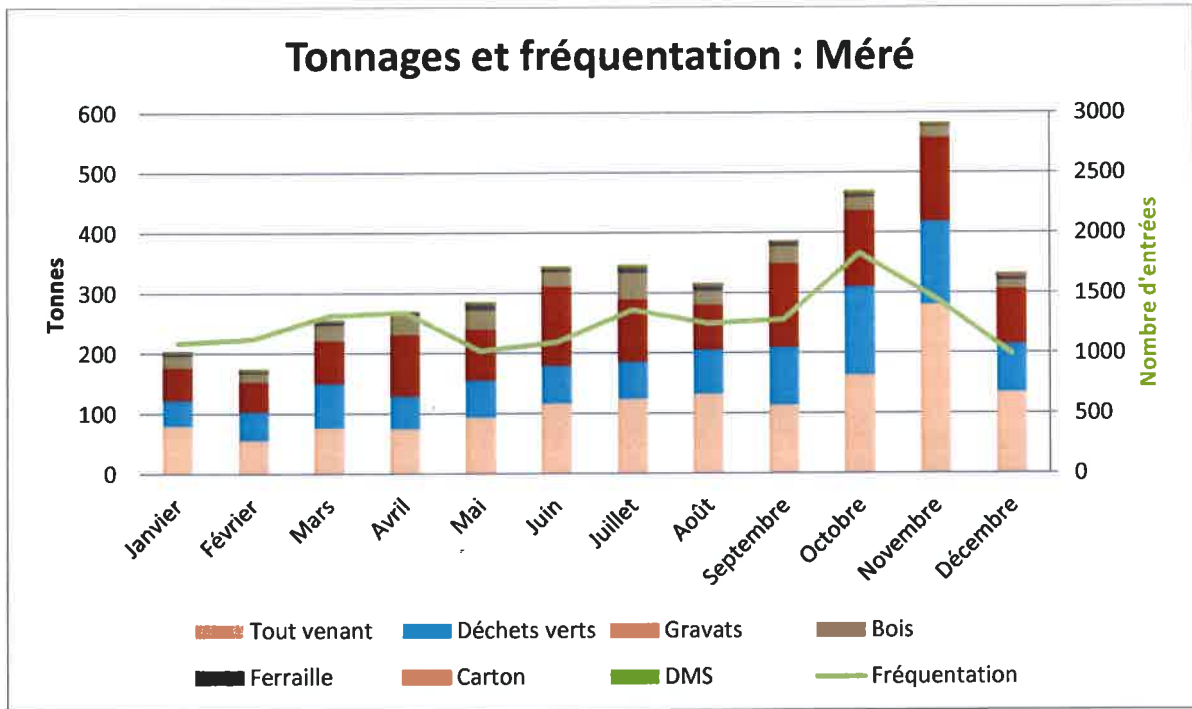
Fréquentation des déchèteries



Tonnages et fréquentations des 4 déchèteries SIEED







4.5 Déchets d'Équipements électriques et électroniques (DEEE)

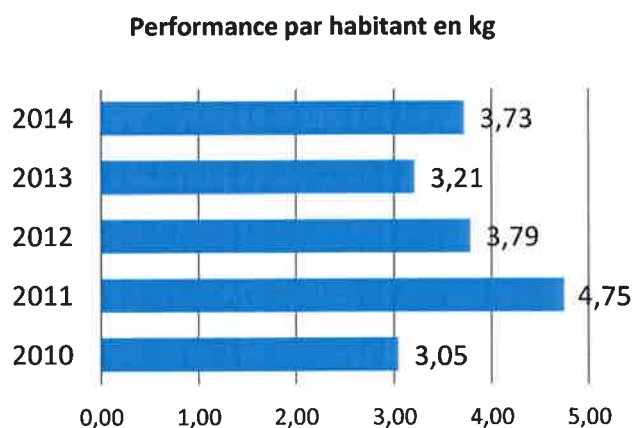
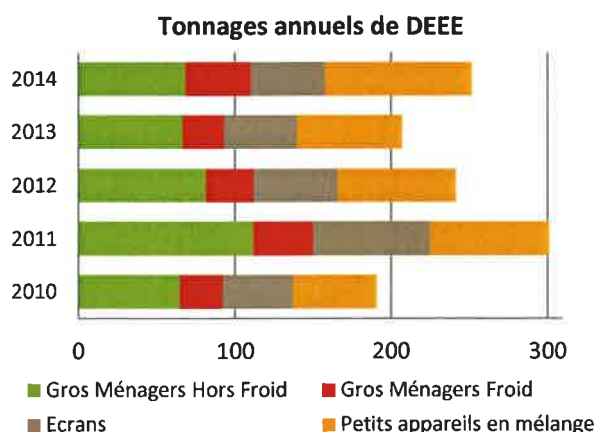


La collecte des déchets d'équipement électroniques et électroniques est effectuée en déchèterie. Tous ces déchets sont repris par nos partenaires Écosystèmes et l'OCAD3E pour être recyclés.

4.5.1 Performances

	2010	2011	2012	2013	2014	progression 2013/2014
<i>En tonnes</i>						
Gros Ménagers Hors Froid	65,0	112,1	81,8	66,9	68,6	2,5%
Gros Ménagers Froid	27,6	38,2	30,6	26,8	41,9	56,4%
Écrans	44,7	75,0	53,5	46,1	47,5	3,0%
Petits appareils en mélange	54,0	76,2	76,3	67,8	94,3	39,1%
TOTAL	191,3	301,5	242,2	207,7	252,4	21,5%

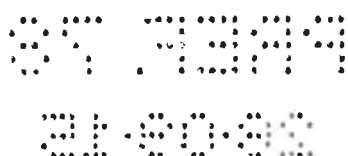
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de communes	65	65	65	66	69
Population INSEE	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757
Performance par habitant en kg	3,05	4,75	3,79	3,21	3,73



En 2014, notre performance est de 3.73 kg / habitant. En moyenne, les autres collectivités locales des Yvelines collectent 3 kg/ha (et 1.4 kg/hab en moyenne sur l'Île-de-France). Au niveau national, la performance est de 5,1 kg/hab.

4.5.2 Le recyclage des DEEE

Les appareils ménagers sont valorisés par réutilisation, recyclage ou récupération d'énergie. Le recyclage de ces équipements est primordial car ils contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement (piles et accumulateurs, gaz à effet de serre, tubes cathodiques, composants contenant du mercure, des CFC, des condensateurs pouvant contenir des PCB...). Par ailleurs, ils présentent un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux ferreux et non ferreux, métaux rares, verre, plastiques...).

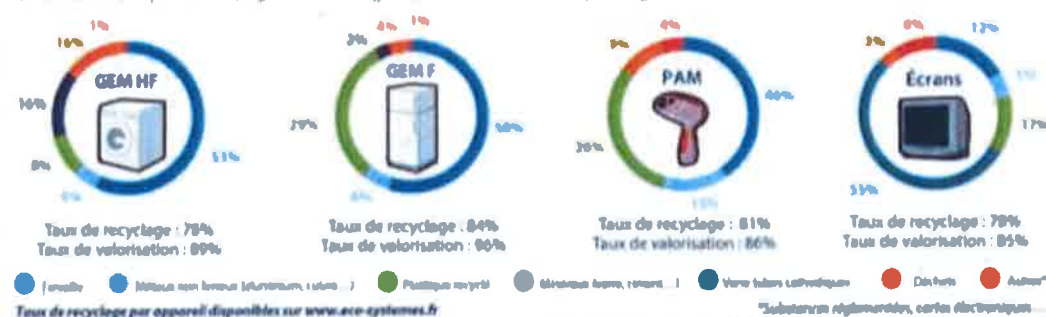


Rapport Eco-systèmes pour le SIEED :

Quantité de DEEE traités	Poids (tonnes)	Matières obtenues	Poids (tonnes)	Pourcentage
Poids de matières recyclées	201	Ferraille	110	43%
Poids de matières valorisées énergétiquement	22	Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, ...)	24	9%
QUANTITE TOTALE VALORISEE	223	Plastique recyclé	50	20%
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	29	Minéraux (verre, ciment, ...)	11	5%
		Tubes cathodiques	26	10%
		Déchets	23	9%
		Autres (composants dangereux, ...)	8	3%

Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démonter les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



4.6 Déchets d'ameublement



Le SIDOMPE a signé un contrat avec le nouvel éco-organisme Eco-Mobilier le 1^{er} juillet 2014. Le 6 octobre 2014, le SIEED a ainsi pu bénéficier d'une benne spécialement dédiée au recyclage des meubles usagés à la déchèterie de Méré.



4.6.1. Meubles concernés

Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers peuvent être déposés dans cette benne, quels que soient l'état, le type ou le matériau. Les éléments de décoration ne font pas partie du Mobilier.

4.6.2 Performances

TONNAGES 2014	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL 2014
Déchèterie de Méré	3,76	11,36	6,62	21,74 tonnes

4.6.3 Le recyclage du Mobilier

Le recyclage : les meubles usagés sont pour la plupart recyclés car beaucoup sont composés de bois, de métaux et de mousses.

La production d'énergie : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

4.7 Radiographies

Le 8 décembre 2014, une convention est signée avec Rhône Alpes Argent pour la collecte des radiographies dans les 4 déchèteries SIEED.

Les films radiographiques sont composés d'un support généralement en polyester et d'une couche sensible composée d'un mélange de gélatine et de bromure d'argent. Il convient des les recycler.

Tous les clichés sont repris (argentiques et numériques) sans les enveloppes.

4.8 Piles

Jusqu'à présent, les piles n'était pas acceptées en déchèterie, mais les usagés en déposaient régulièrement, en mélange avec les autres déchets. Le 11 février 2014, un accord de reprise est signé avec SCRELEC. Chaque déchèterie est équipée de 4 bacs dans le cabanon DDS et d'un Batritube à l'accueil. Les piles de tous types (alcaline, salines, lithium...) et tous formats (bâton, parallélépipédiques,...) et toutes puissances (1,5V, 6V, 9V...), les piles boutons, et les accumulateurs portables sont concernés. L'enlèvement se fait sur demande dans un délai de 15 jours ouvrés. La collecte et le traitement sont organisés par SCRELEC.

4.9 Textiles – Linge de maison – Chaussures

Le 1^{er} juillet 2014 une convention est signée avec ETO-TLC. L'objet de cette convention est de permettre le détournement des « **Textile – Linge de maison – Chaussures** » usagés (TLC) du flux des ordures ménagères (organisation, information des citoyens, meilleure coordination...). Le 29 décembre 2014, une convention est signée avec le Relais pour mettre en place la collecte des textiles en déchèterie en 2015.

4.10 Déchets diffus Spécifiques

Une convention est signée le 1^{er} décembre 2014 avec le nouvel Eco-Organisme ECO-DDS pour la collecte et le traitement des « **Déchets diffus Spécifiques** » (DDS) issus de l'activité des particuliers. Les déchets concernés sont listés précisément et correspondent aux produits de bricolage, de jardinage, d'entretien de la voiture, d'entretien de la piscine... La mise en place effective aura lieu en 2015.

4.11 Conclusions

DÉCHÈTERIES

Les tonnages de déchets portés en déchèteries ont augmenté de 46 % par rapport à 2013. La fréquentation augmente de 63%. On note une forte augmentation des déchets verts (+104 %), du bois (+63%), du carton (+40%) et du tout venant (+38%). La déchèterie de Méré devient progressivement la plus fréquentée du réseau, construite en 2013 et ouverte depuis la mi septembre 2013. La déchèterie de Boutigny rachetée au 1^{er} janvier 2014 a été ouverte en février 2014. Une convention a été signée avec la Communauté d'agglomération de Dreux au cours du 1^{er} trimestre 2014, permettant l'accès de la déchèterie de Boutigny pour les communes de Ouerre, Broué, Germainville, la Chapelle Forainvilliers.

DEEE

Après une légère baisse des apports l'année dernière, le nombre de DEEE augmente en 2014 : +21.5%. Le bilan écologique et économique de cette collecte reste positif, mais une grande quantité de ces déchets échappe encore au recyclage (mélangés aux encombrants).

MOBILIER, PILES, RADIOGRAPHIES, TEXTILES

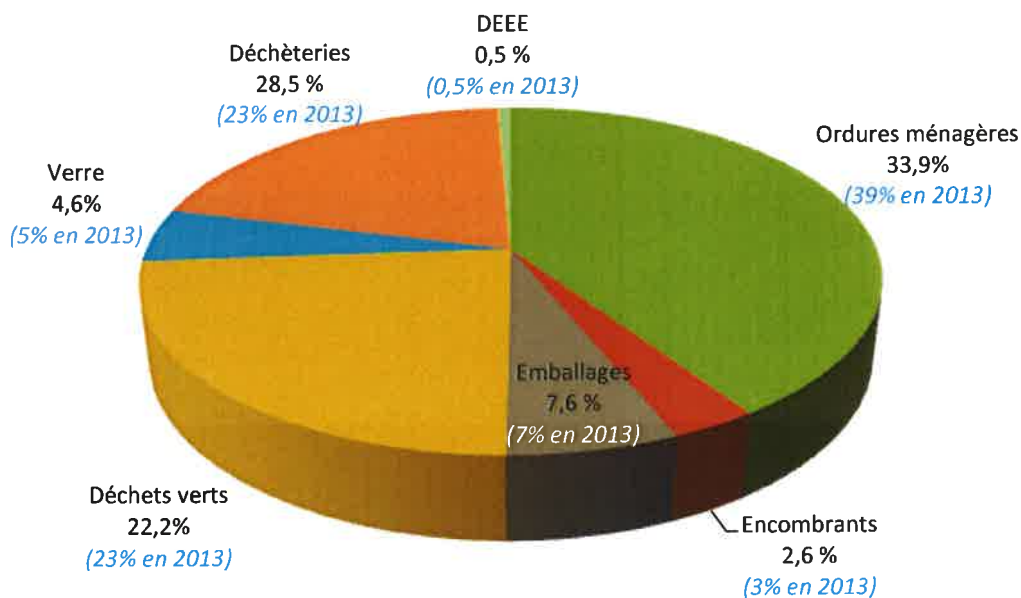
La mise en place de ces nouveaux flux va permettre au SIEED de confier la charge du transport et du traitement de certains déchets spécifiques à des éco-organismes (mobilier, DDS, TLC, piles...) ou à des entreprises (radiographies).

5. Bilan des tonnages :

Evolution des tonnages :

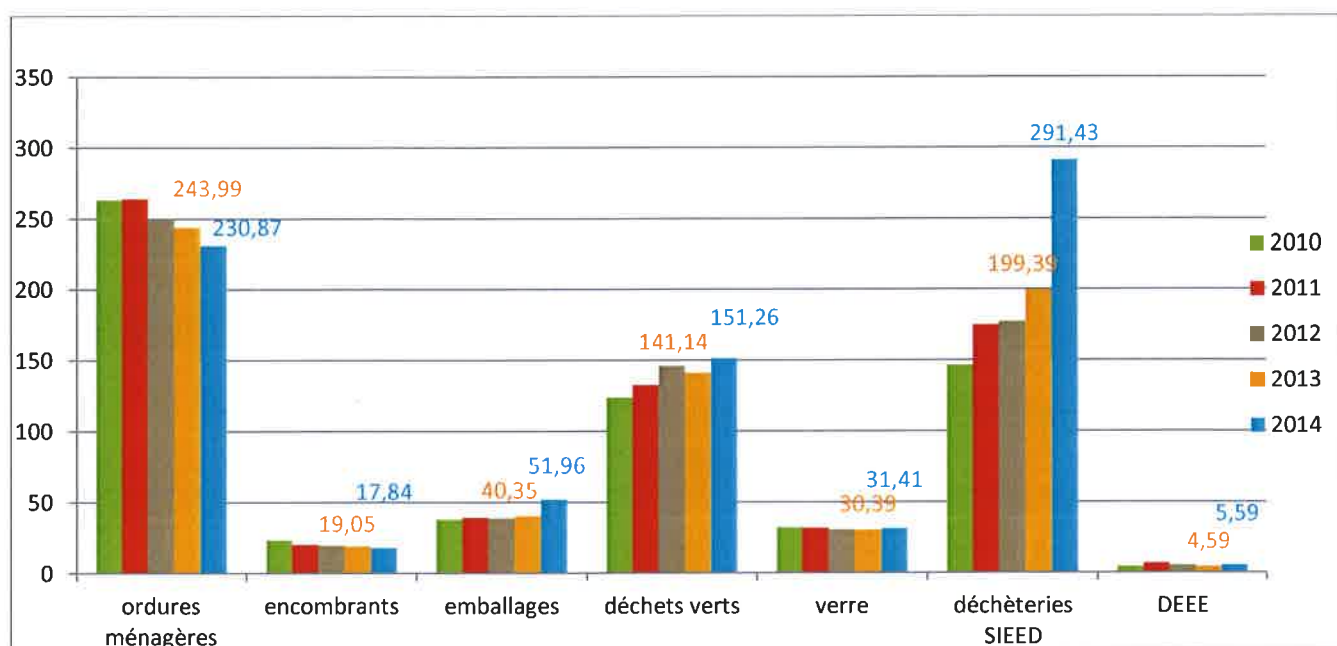
		2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages annuels	ordures ménagères	16 515,04	16 740,26	15 971,66	15 758,30	15 643,36
	encombrants	1 469,12	1 288,02	1 252,86	1 230,14	1 209,04
	emballages	2 373,70	2 489,52	2 483,36	2 606,10	3 520,66
	déchets verts	7 768,44	8 401,86	9 344,36	9 115,80	10 249,26
	verre	2 011,64	2 019,06	1 963,44	1 963,00	2 128,18
	Déchèteries (sieed)	6 368,90	7 611,86	8 003,10	9 010,71	13 169,97
	DEEE	191,38	301,53	242,21	207,6	252,41
TOTAUX		36 698,22	38 852,11	39 260,99	39 891,75	46 172,88

Répartition des déchets jetés en 2014 par les habitants du SIEED



Evolution par habitant (Population INSEE) :

		2010	2011	2012	2013	2014
POPULATION INSEE		62 744	63 407	63 979	64 587	67 757
Par habitant	ordures ménagères	263,21	264,01	249,64	243,99	230,87
	encombrants	23,41	20,31	19,58	19,05	17,84
	emballages	38,10	39,26	38,82	40,35	51,96
	déchets verts	123,81	132,51	146,05	141,14	151,26
	verre	32,06	31,84	30,69	30,39	31,41
Par habitant desservis (49 610)	déchèteries SIEED	146,34	174,90	177,09	199,39	265,47
	DEEE	4,40	6,93	5,36	4,59	5,09
TOTAUX (en Kg)		626,94	662,84	661,87	674,31	753,90



TONNAGES ANNUELS DU TERRITOIRE		Variations	
		2012 / 2013	2013/2014
Tonnages annuels collectés	Ordures ménagères	-1,34%	-0,73 %
	Encombrants	-1,81%	-1,72 %
	Emballages recyclables	4,94%	35,09 %
	Déchets verts	-2,45%	12,43 %
	Verre	-0,02%	8,41 %
	Déchèteries	12,59 %	46,16%
	DEEE	-14,29 %	21,58 %
EVOLUTION (sur tonnes)		1,61 %	15,75 %

Kilo par habitant		Variations	
POPULATION INSEE		2012 / 2013	2013/2014
Kilo par habitant	Ordures ménagères	-2,26%	-5,37 %
	Encombrants	-2,74%	-6,31 %
	Emballages recyclables	3,95%	28,77 %
	Déchets verts	-3,36%	7,17%
	Verre	-0,96%	3,34 %
Par habitant desservis (43521)	Déchèteries SIEED	12,59%	46,16 %
	DEEE en déchèteries	-14,29 %	21,58 %
EVOLUTION (sur Kg)		2,57 %	14,90 %

ORDURES MENAGERES

La baisse de la quantité d'ordures ménagères observée depuis plus 10 ans continue à se faire sentir. Elle correspond aux tendances nationales observées.

EMBALLAGES RECYCLABLES ET JOURNAUX

La quantité d'emballages collectée était globalement stable depuis 5 ans. On observe une nette augmentation des tonnages cette année (+35,09%).

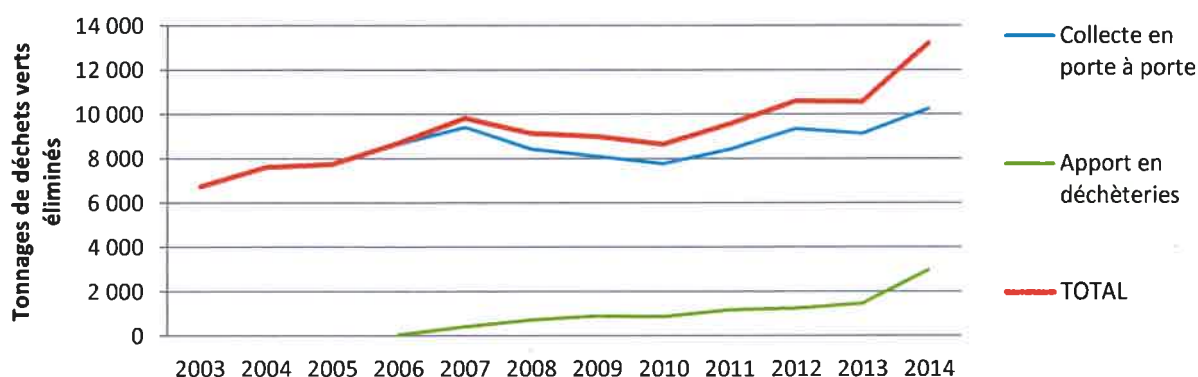
ENCOMBRANTS / DECHETERIES

Les tonnages collectés aux encombrants continuent de chuter (-6,31 % / habitant), alors que les tonnages portés en déchèteries augmentent (+ 21.58 % / habitant).

DÉCHETS VERTS

Le tonnage de déchets verts collecté a augmenté. L'interdiction de brûlage, l'ouverture de 2 déchèteries supplémentaires et une météo pluvieuse ont contribué à cette augmentation.

Elimination des déchets végétaux



VERRE

La chute des tonnages de verre observée depuis 5 ans sur notre territoire (-9,15% / habitant en 5 ans), c'était ralenti l'année dernière. Cette année, on note une hausse des apports (+3.34% / habitant).

Avec 31.41 kg d'emballages en verre triés par habitant en 2014, **les performances du SIEED sont dans les moyennes nationales** (30,1 et 38,2 kg / habitant en fonction du milieu semi-rural ou semi-urbain).

6- Tri sélectif et recyclage

6.1 La poubelle jaune

6.1.1 Évolution des tonnages

Depuis 2010, les tonnages collectés étaient stables. En 2014, on observe une très nette augmentation : + 35 % (soit 11.6 kg de plus par habitant). Les tonnages de cartons augmentent de 74 %, les tonnages de PET clair de 42 % et les refus de 37 %. Cette hausse va à l'inverse des tendances nationales.

6.1.2 Caractérisation des emballages (poubelle jaune)

En 2014, la CNIM a réalisé des caractérisations du contenu des poubelles jaunes au centre de tri du SIDOMPE.

Procédure : un camion de collecte est choisi au hasard. Son contenu entier est trié en conditions réelles sur la chaîne de centre de tri. Les différents déchets sont triés puis pesés par catégorie.

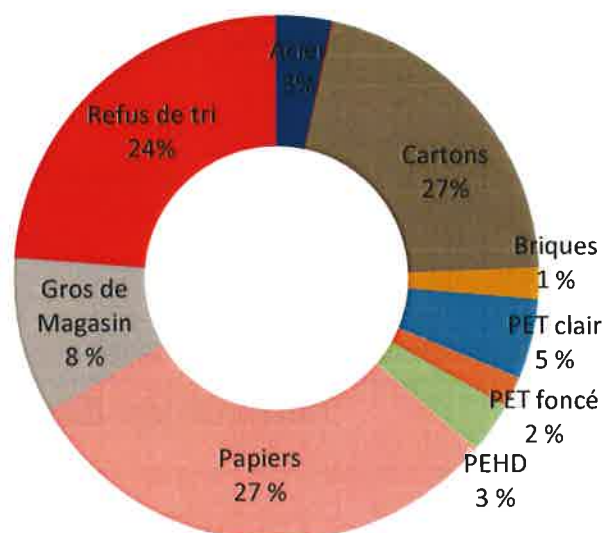
On détermine ainsi les résultats annuels pour obtenir la composition moyenne des poubelles jaunes sur le SIEED.

LES REFUS

Les refus sont composés de tous les déchets non recyclables qui arrivent sur la chaîne du tri. Les erreurs pèsent bien plus lourds que les emballages recyclables et leur présence a donc un fort impact négatif sur nos résultats.

On retrouve par exemple des sacs pleins d'ordures ménagères, des déchets du bâtiment, des pare-chocs, bouteilles de gaz, pots de peintures, bâches et films plastiques, pots de yaourts, barquettes en plastiques, jouets, stylos, bassines, cassettes vidéo, et objets de toutes sortes ...

Composition de la poubelle jaune sur le SIEED en 2014.



6.2 Le verre

En 2014, les habitants du SIEED ont chacun trié plus de **31 kg d'emballages** en verre. Une performance qui correspond à la moyenne nationale. Cependant, encore 3 bouteilles sur 10 finissent dans les bacs verts, ce qui génère des pertes de subvention pour le recyclage et des charges en plus de traitement et de transport. Une tonne de verre triée et recyclée permet de réaliser **jusqu'à 130 € d'économie**.

Les avantages de l'apport volontaire

Grâce à l'apport volontaire, la qualité du verre trié sur le SIEED est optimale :

- > Il est composé de gros morceaux de verre (densité faible, inf. à 0.76) car il est déposé dans les bornes puis simplement vidé dans les camions-bennes par gravité.
- > Il contient peu d'erreurs : les orifices ronds des bornes permettent d'éviter certains infusibles (vaisselle, pots de fleurs, vitres...).

6.3 Détournement

Mode de collectes	Types de déchets	Valorisation	%	Tonnages	% 2014	% 2013	% 2012
Portes à Portes	Ordures ménagères	Valorisation énergétique ¹	100%	15643.36	33.88%	39,5%	40,83%
	Encombrants			1209.04	2.62%	3,08%	3,20%
	dont	Recyclage ²	34.23%	413.85	0.90%	0,31%	0,32%
		Valorisation énergétique ²	8.14%	98.41	0.21%	-	-
		Installations spécialisées ²	57.63%	696.77	1.51%	2,78%	2,88%
	Poubelle jaune			3520.66	7.63%	6,53%	5,99%
	dont	Erreurs : Valorisation énergétique ³	24%	167.22	0.36%	1,55%	1,52%
		Recyclage ³	76 %	2675.70	5.80%	4,99%	4,46%
Déchets verts	Compostage ¹	100%	10249.26	22.20%	22,8%	23,89%	
Apport Volontaire	Verre	Recyclage ¹	100%	2128.18	4.61%	4,92%	5,02%
Déchèteries	Tout venant	Installations spécialisées ¹	100%	4455.45	9.95%	8,10%	9,31%
	Meubles	Recyclage	inconnu	21.74	0.05%	-	-
	Bois	Recyclage ¹	100%	1315.68	2.85%	2,02%	inconnu
	Déchets verts	Compostage ¹	100%	2976.57	6.45%	3,66%	3,21%
	Gravats	Remblais ¹	100%	3836.76	8.31%	7,72%	6,78%
	Ferraille	Recyclage ¹	100%	350.53	0.76%	0,64%	0,69%
	Cartons	Recyclage ¹	100%	120.77	0.26%	0,22%	0,22%
	DMS	Traitement ¹	100%	114.21	0.25%	0,24%	0,25%
	DEEE			252.41	0.55%	0,52%	0,62%
	dont	Recyclage ⁴	80%	201	0.44%	0,27%	inconnu
		Valorisation énergétique ⁴	9%	22	0.05%	0,04%	inconnu
Installations spécialisées ⁴		12%	29	0.06%	0,06%	inconnu	
TOTAL des tonnages des déchets jetés				46194,21			

¹ : % issus du bilan d'exploitation 2014 SEPUR

² : % issus des résultats généraux du CR2T – Annexes Ecomobilier

³ : % issus de la moyenne des caractérisations 2014 CNIM

⁴ : % issus du bilan annuel 2014 EcoSystèmes

Mode de traitement	Tonnages 2014	% 2014	% 2013	% 2012
Valorisation énergétique	15 833 tonnes	37,35	41,09 %	42,35%
Élimination en installations spécialisées	5 181 tonnes	11,22%	10,93 %	12,19%
Traitement des toxiques	114 tonnes	0,25%	0,24%	0,25%
Recyclage	7 206 tonnes	15,65 %	13,52 %	11,33%
Compostage des végétaux	13 226 tonnes	28,63%	26,51 %	27,10%
Remblai (gravats)	3 837 tonnes	8,31 %	7,72 %	6,78%
TAUX DE DÉTOURNEMENT (% de déchets en valorisation matière et biologique)	46 194 T	52,58 %	47,74 %	45,2 %

6.4 Les unités de traitement et la valorisation des déchets

6.4.1 Les déchets traités au SIDOMPE

Incinérateur (source : SIDOMPE)

Les ordures ménagères et les refus du centre de tri sont incinérés au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.

Le CVD est certifié ISO 14001 et OHSAS 18001, ce qui signifie que le site est conforme aux exigences de ces normes, qui sont aujourd'hui des référentiels largement reconnus en matière d'environnement, de santé, et de sécurité au travail.

La **chaleur** issue de cette combustion est valorisée :

- en **électricité**
- en **chaleur** vendue au RESOP

La **ferraille** contenue dans les cendres est reprise par la société SIREC à ISIGNY LE BUAT (50).

Les **mâchefers** sont valorisés par la société VEOLIA sur le site VALOMAT à Triel sur Seine. L'acier et l'aluminium sont repris par SIREC et CORNEC. Le reste est utilisé en sous-couches routières.

Les **REFIOM** sont valorisés par Sita FD à Villeparisis (77)

Centre de tri (source : SIDOMPE)



Les déchets de la poubelle jaune sont triés au centre de tri du SIDOMPE. Le verre est également stocké sur le quai de transfert séparé, au SIDOMPE. Il est situé dans la Zone d'Activités du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78850) et a ouvert en 2008.



Valorisation

Déchets	Lieux du recyclage	Objet recyclés
<p>Verre</p> 	<p>Le verre est transformé en calcin à l'usine Guerin à ANDREZIEUX BOUTHEON (42) et à l'usine Samin à ROZET SAINT ALBIN (02). Puis le calcin est transporté dans l'une des six usines de Saint Gobain.</p>	<p>Bouteilles en verre</p> 
<p>Papiers</p> 	<p>Usine de Norske Skog à GOLBEY (88)</p>	<p>Papier journal</p> 
<p>Bouteilles et flacons en plastique</p> 	<p><u>PET clair</u> : France Plastique Recyclage à LIMAY (78) PAPREC <u>PET Foncé</u> : France Plastique Recyclage à LIMAY (78) PAPREC <u>PEHD</u> : France Plastique Recyclage à LIMAY (78) PAPREC</p>	<p><u>Bouteilles transparentes (PET)</u> : fibre polaire, couettes, bouteilles... <u>Bouteilles opaques (PEHD)</u> : poubelles vertes et jaunes, sièges auto, arrosoirs, piscines, tuyaux d'assainissement, nouvelles bouteilles, ...</p> 
<p>Briques alimentaires</p> 	<p>Les TETRA sont transportées à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite à différentes papeteries.</p>	<p>Papiers cadeaux, enveloppes et essuie-tout</p> 
<p>cartons</p> 	<p>CDIF - PIERREFITTE (93) puis revente à des papeteries</p>	<p>Cartons</p> 
<p>emballages métalliques</p> 	<p>Aluminium : usine CORNEC à LAGNY SUR MARNE (77) Acier : usine SIREC d'ISIGNY LE BUAT (50)</p>	<p>Aluminium : vélos, chaises, outils, pièces de voiture ... Acier : jouets, casseroles, boîtes de conserve, semelles de fers à repasser ...</p> 
<p>Gros de magasin</p> 	<p>Les papiers et les cartons non repris sont revendus à différentes papeteries.</p>	<p>Cartons</p> 

6.4.2 Les matériaux traités par SEPUR

MATIÈRES TRAITÉES	FILIÈRES	Opération
TERRE GRAVATS 	CNT Le Rû Maldroit - 78850 THIVERVAL GRIGNON	Valorisation matière : Utilisation en remblai
DÉCHETS VERTS 	BVS Les graviers du Bel air - 78850 THIVERVAL GRIGNON	Valorisation matière : les déchets végétaux sont compostés par l'entreprise BVS. Le compost est principalement vendu aux agriculteurs.
BOIS 	SEV 122 Rue de l' Abbe GROULT- 75015 PARIS	Valorisation matière : Le bois est transformé en panneaux de bois agglomérés. Le bois agglomérés est transformé en granulés ou en combustible.
BATTERIE	GDE 1430 avenue Daniel Dreyfous Ducas - 78520 LIMAY	Transit/Regroupement
CARTON (K2, A5) 	CDIF 2-24, Rue Babeuf - 93380 PIERREFITE	Valorisation matière : Fabrication de cartons recyclés
MÉTAUX FERREUX OU NON FERREUX	METALUFER Chemin des Gauvilleries - 78610 LE PERRY EN YVELINES	Valorisation matière : Recyclage : outils de bricolage, boîte de conserve, ...
FERRAILLES	GARNIER 10 rue de Vignolles - 95200 SARCELLES	Valorisation matière
DDS	CEDRE ZI Phitiviers 9 rue du Moulin de la Canne 45300 PHITIVIERS	Acides, bases, huiles usagées, emballages souillés, aérosols, solvants, solides/pâteux : Traitement et élimination.
TOUT VENANT	REP 10 rue d'Ecouen 95720 BOUQUEVAL	Site d'enfouissement et d'incinération

6.4.3 Déchets électriques



Ils sont triés, démantelés et recyclés par des entreprises spécialisées.
Les matières premières récupérées vont servir à la fabrication de nouveaux appareils.

MATIÈRES TRAITÉES	FILIÈRES	Opération
Ecrans	GALLOO France à Vernouillet (28).	Recyclage de la ferraille(12 %), et du verre du tube cathodique (55%), de plastique (17%) et de métaux non ferreux (5%). 8% de composants dangereux.
Ecrans Plats	GALOO, Halluin et CDT ECRAN PLAT à HALLUIN (59).	Déchets (valorisation énergétique) : 3 %
Petits appareils électriques	VEOLIA TRIADE à Gonesse (95).	Recyclage de la ferraille (46 %), de plastique (26%) et de métaux non ferreux (15%). 4 % de composants dangereux. Déchets (valorisation énergétique) : 9 %
Gros électroménagers	COREPA à Gennevilliers (92).	Recyclage de la ferraille (58 %), de plastique (29 %), de minéraux (2%) et de métaux non ferreux (6 %). 1 % de composants dangereux. Déchets (valorisation énergétique) : 4 %
Appareils « Froids »	COREPA à Bruyères sur Oise (95).	Recyclage de la ferraille (53 %), de plastique (8 %) et de métaux non ferreux (6%) et de minéraux (16 %). 1 % de composants dangereux. Déchets (valorisation énergétique) : 16 %.

7 – Les déchets des entreprises

7.1 Organisation de la collecte des déchets des entreprises

Le SIEED assure la collecte et le traitement des déchets des entreprises, administrations, artisans, associations, restaurants, centres équestres, etc. ... qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets pour les commerçants et artisans (ou autres producteurs de déchets non ménagers), la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale. L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 [loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Elle correspond à une **rémunération du service public** rendu par la collectivité. La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets. Le SIEED perçoit la redevance spéciale pour les artisans, commerçants, industriels qui produisent entre 500 litres et 2 000 litres de déchets par semaine et dont les déchets sont collectés et traités par le SIEED.

Certaines entreprises, préfèrent signer un contrat avec une entreprise privée qui se charge de collecter et de traiter leur déchet. Dans ce cas, elles peuvent demander l'exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à leur commune et au SIEED, chaque année. Chaque année, le SIEED doit délibérer pour accepter ou non ces demandes d'exonération.

Le 7 octobre 2013, l'assemblée délibérante a voté la redevance spéciale pour 2014 ainsi :

- Pour les entreprises dont le siège est situé dans une commune collectée en C1 (1 collecte par semaine) : **0.1984** TTC par litre supplémentaire supérieur à 500 litres et par mois

- Pour les entreprises dont le siège est situé dans une commune collectée en C2 (2 collectes par semaine) : **0.3947 TTC par litre supplémentaire et par mois)**

Prix mensuel de la redevance = (volume de bacs en place – 500 litres)* tarif 2014.

Si les entreprises produisent plus de 2000 litres par semaine, elles doivent être collectées par un organisme privé.

7.2 Règles d'accès aux déchèteries

L'accès en déchèterie est autorisé aux professionnels pouvant justifier de leur domicile ou siège social dans l'une des communes du SIEED. L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels, sous forme de tickets gérés par une régie de recettes, suivant le volume de déchets apportés. Chaque ticket, d'une valeur de 15 €, est valable pour 1 passage dans la limite d'un 1m³ par passage. L'évaluation volumétrique est faite par le gardien de la déchèterie. Le nombre de tickets à fournir correspond au volume à déposer. Les tickets sont vendus directement au SIEED, aux horaires d'ouvertures des bureaux administratifs. Le gardien n'étant pas habilité à vendre des tickets, il est impossible de s'en procurer sur place et l'accès de la déchèterie est alors refusé. Une carte d'accréditation est remise lors du premier accès. Pour l'enregistrement, la fourniture d'un extrait K-bis et d'une pièce d'identité sont obligatoires.

8 – Information - Communication

8.1 Journal SIEED COM N°8



En janvier 2014, le SIEED a imprimé et distribué aux mairies 34 000 exemplaires de son journal annuel.

8.2 Carte de vœux



Une carte de vœux, illustrant les services du SIEED et les affiches gagnantes du concours est envoyée aux entreprises partenaires, aux élus et aux mairies.

8.3 Les conseillers du tri

Les techniciens du SIEED appelés « conseillers du tri » sont formés pour dialoguer avec les interlocuteurs des communes, aller rencontrer les habitants chez eux, les écouter et répondre à toutes leurs questions.

8.4 Animation dans les écoles

Le SIEED de l'ouest Yvelines renouvelle le projet de sensibilisation à la gestion des déchets dans toutes les écoles du territoire. **En 2013-2014, 40 animations ont été réalisées auprès de 955 élèves.**

Ateliers proposés :

- Découverte du monde des déchets : introduction
- Le tri en pratique
- Fabrication d'un Mémo-Tri
- Le cycle de vie des déchets

Notions clefs : déchet, pollution, techniques de traitement, valorisation, recyclage, matière première, économie, déchèterie, réutilisation, compostage, compost, décomposition, incinération, cycle de vie.

Matériels nécessaires : stylos, colles, ciseaux.

8.5 Concours d'affiches

Le SIEED organise un concours d'affiches. Celui-ci vise à promouvoir le geste de tri et l'intérêt du recyclage chez les "trieurs" en herbe du vaste territoire.

Thème 2014 : La réduction des déchets

Les élèves devaient créer une œuvre (affiche, bande dessinée ou sculpture) qui associe un déchet à recycler avec sa matière première.

Public visé

Classes de cycles 3 (CE2 CM1 CM2)

Participation

- **15 classes** participantes, soit 360 élèves ;
- **36 affiches** en compétition ;

Jury

Lundi 6 juin 2014, les 36 affiches en compétition ont été jugées par un jury de 12 personnes. A cette occasion, Monsieur BAUDOT, Président du SIEED, s'était entouré de personnalités engagées et actives dans plusieurs domaines liés à l'environnement, dont Monsieur Paul de La PANOUSE, directeur du Parc animalier de Thoiry.



Ils ont sélectionné les 3 affiches gagnantes :

Prix n°1 : CM1 de l'école de Richebourg

Prix n°2 : CE1-CE2 de l'école de Houdan

Prix n°3 : CE1 de l'école de Garancières

Lots offerts



De 1^{er} au 3^{em} prix
1 VISITE de l'Eco-Pôle



Pour le 1^{er}, 2^{em} et 3^{em} prix
7 PLACES "PARC DE THOIRY" pour chaque année



Pour le 1^{er} prix
1 LOMBRICOMPOSTEUR de chez C&D



DE NOMBREUX CADEAUX
pour le 1^{er} prix
comme le lombricomposteur, le jeu de 7 familles, le frisbee, les yoyos, les stylos, les crayons de couleurs, les écouteurs, les jeux de 7 familles, les pots à crayons, les badges, les livrets, les casquettes ...

Les 16 et 17 juin, les élèves des 8 classes sélectionnées découvrent le monde inconnu qui se cache derrière leurs poubelles en visitant les installations destinées au tri, à l'incinération et au compostage de leurs déchets.

2 entrées au Parc de Thoiry sont offertes à chaque enfant des 3 premières classes et à leurs enseignantes. Grâce à la générosité du Comte de La Panouse, **200 personnes visitent le Parc, le zoo, et le Château de Thoiry gratuitement.**

Beauvais Diffusion (fournisseur de sacs à déchets verts), offre un Lombricomposteur à l'école de Richebourg (1^{er} Prix) pour que les jeunes citoyens en herbe apprennent le compostage facilement.

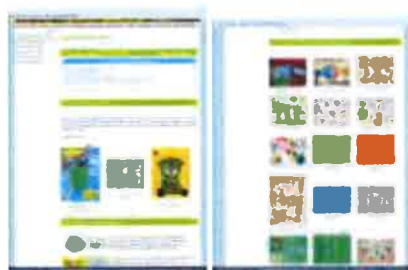
Les 360 participants, gagnants comme perdants, repartent comme chaque année les poches pleines de cadeaux grâce aux partenaires du SIEED : Sepur, CNIM, EcoEmballages, Ecofolio, Norske Skog, Paperec, Eco-Systèmes, Plastic Omnium, et SIDOMPE. Frisbee, yoyos, stylos, crayons de couleurs, écouteurs, jeux de 7 familles, pots à crayons, badges, livrets, casquettes ...

Communication sur l'événement

- Marquage des 12 camions avec les 3 affiches gagnantes



- Diffusion sur le site internet :



- Réalisation d'une brochure et d'une affiche à destination des 50 écoles et des mairies du territoire.

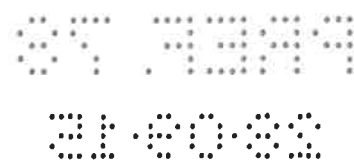


8.6 Nettoyage de printemps



En partenariat avec le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, au mois d'avril et de mai :

- 4 animations scolaires (à Saint-Remy-l'Honoré, La Queue lez Yvelines et Mareil-le-Guyon) ont été réalisées par les techniciens du SIEED ;



- Les déchèteries ont ouverts leurs portes aux bénévoles et aux mairies qui apportaient les déchets ramassés ;
- La société Plastic Omnium a **prêté gratuitement les bacs** nécessaires ;
- La société SEPUR a **collecté** gratuitement les bacs supplémentaires ;
- Le SIEED a pris en charge les coûts de traitement.

8.7 Dépliant DASRI



Information sur le changement de collecte des DASRI et diffusion du nouveau réseau de PAV.

Un dépliant d'information a été réalisé et distribué aux mairies et aux pharmacies.

8.8 Visites du centre de tri pour le Grand Public

Les 10 et 17 octobre, des visites du centre de tri et de la nouvelle exposition pédagogique liée au recyclage ont été organisées.

10 octobre : 35 participants

17 octobre : 52 participants



8.9 Communication bornes enterrées



Pour finaliser la mise en place des bornes de tri enterrées, des guides de tri ont été réalisés et distribués aux mairies. Ils complètent les informations des autocollants sur les bornes, et le visuel sur les sacs de pré-collecte :



8.10 Guide de tri



Un guide tri a été réalisé pour informer les nouveaux habitants des modalités de collectes et d'accueil dans les déchèteries du SIEED.

8.11 Contrôle du tri



Pour éviter de contaminer les bacs bien triés, les conseillers du tri sillonnent les rues des communes afin de relever les erreurs de tri. En fonction des résultats, ils déposent dans les boîtes aux lettres un avis de passage indiquant le niveau de qualité du tri : un carton orange si le bac jaune contient quelques erreurs, notamment des barquettes en plastique, ou un carton rouge s'il contient trop d'erreurs (il est scotché et non vidé).

8.12 Le SIEED sur le net : www.sieed.fr

Le site est conçu pour aider dans la gestion quotidienne des déchets : informations propres aux consignes de tri, aux résultats et aux projets en cours.

9- Eléments financiers :

Le compte administratif 2014 a été voté par l'assemblée délibérante le 9 février 2015.

9.1 Présentation générale du Compte administratif 2014

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant en €	Libellé	Montant en €
Charges à caractère général	7 158 646	Atténuation de charges	327
Charges de personnel	108 952	Produit des services	98 067
Autres charges de gestion courante	1 591 716	TEOM	8 173 464
Charges financières	79 260	Autres organismes et subventions	848 623
Charges exceptionnelles	-	Autres produits except.	39
Dotation aux amortissements des immos	272 590	Opération ordre	-
TOTAL	9 211 164	TOTAL	9 120 520

Résultat de fonctionnement

	Montant en €
Dépenses de fonctionnement	9 211 164
Recettes de fonctionnement	9 120 520
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2014	- 90 644
Résultat reporté des années précédentes	196 164
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2014	105 520.20

Section d'investissement

DEPENSES

Libellé	Montant en €
Immos incorporelles	1 296
Achat déchèterie (Boutigny)	111 155
Mise aux normes déchèteries et autres inst.	79 953
bacs	172 200
Mat informatique	774
Colonnes enterrées	350 947
Rembt emprunt	133 388
TOTAL	849 713

RECETTES

Libellé	Montant en €
FCTVA	99 450
Emprunt	600 000
Amortissements	272 590
TOTAL	972 040

Résultat d'investissement

Libellé	Montant en €
Dépenses d'investissement	849 713
Recettes d'investissement	1 225 731
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2014	376 018
Résultats reportés années antérieures	- 116 625
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014	259 392

Libellé	Montant en €
Restes à réaliser dépenses	-
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014 APRES LES Restes A Réaliser	259 392

9.2 Détail du coût des prestations de services

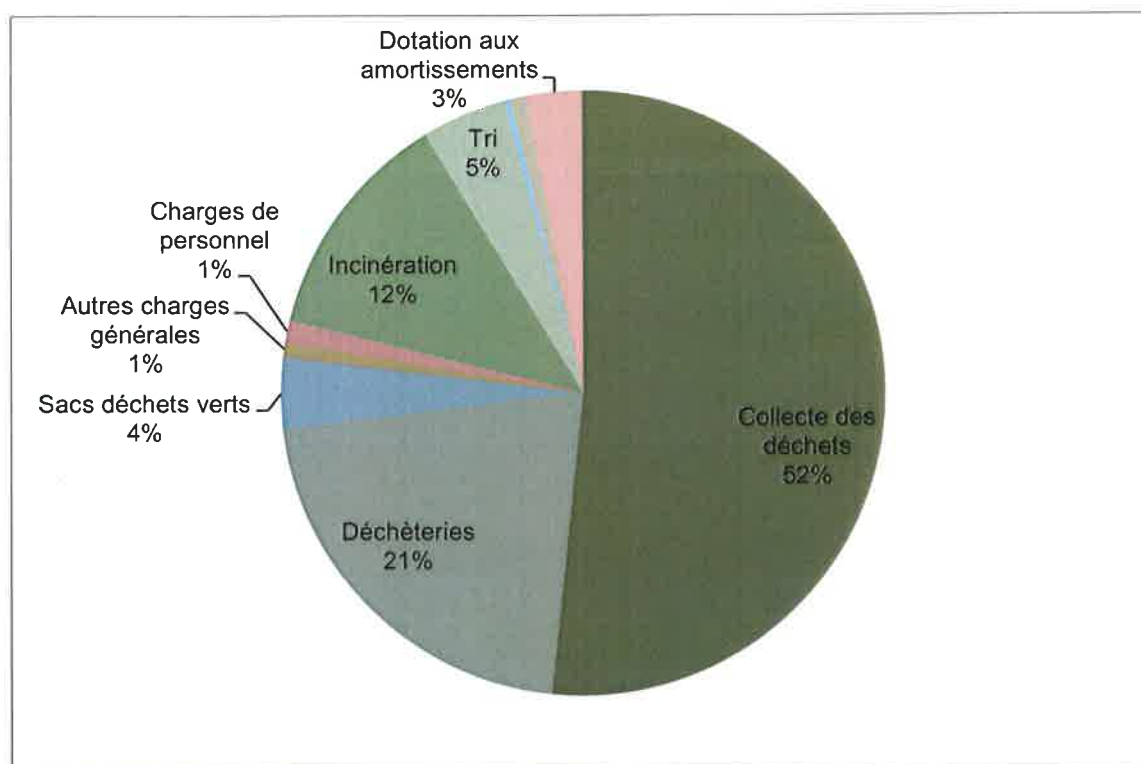
Nature de la Prestation	Montant en €
Collectes	4 148 315
Collecte Gros producteurs	32 847
Collecte et Traitement DV et encombrants	578 153
<i>Sous Total</i>	<i>4 759 315</i>
Déchèteries	1 977 106
Sacs Déchets verts	343 725
Autres (Gap, Journal..)	4 029
TOTAL	7 084 175

Détail du coût du fonctionnement des déchèteries	Montant en €
Houdan, Garancières, Méré, Boutigny	1 650 167
Convention Le Tremblay	17 822
Convention St Rémy	31 960
Convention Magny	22 212
Convention Boutigny	1 242
Convention Aubergenville	69 390
Convention Epône	184 313
TOTAL	1 977 106

9.3 Les coûts du traitement et du tri (paiement au SIDOMPE)

Factures SIDOMPE	Montant en €
Incinération	1 142 491
Tri	418 253
TOTAL	1 560 744

9.4 Répartition des charges de fonctionnement



9.5 La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères)

Libellé	Montant €
TEOM des communes des Yvelines et Eure et Loir	3 048 595
Produit reçu de la CC Seine Mauldre	263 223
Produit reçu de la CC Plaine et Forêt des Yvelines	87 061
Produit reçu de la CC Gally Mauldre	1 326 048
Produit reçu de la CC Hte Vallée Chevreuse	147 168
Produit reçu de la CC Cœur d'Yvelines	3 008 186
Produit reçu de la CA Seine et Vexin	293 181
TOTAL	8 173 462

Les communautés de communes ou d'agglomération qui ont la compétence « déchets » votent les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM). L'assemblée délibérante du SIEED vote un produit par intercommunalité ou un taux pour les communes adhérentes en direct. L'assiette de la TEOM est la valeur locative inscrite sur les taxes foncières.

9.6 Recettes perçues des éco-organismes en 2014

Nature	Montant en €
Cartons, ferraille	24 774
Matériaux	338 429
Eco Emballage	444 589
OCAD3E (Déchets d'Equipements Electriques Electroniques)	17 876
Autres	22 955
TOTAL	848 623

